

EMPLOI ET SPECTACLE

**Rapport de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil
national des professions du spectacle (CNPS),**

2007-2008

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
PREMIÈRE PARTIE : LES THÈMES DE TRAVAIL 2007 – 2008.....	5
L'APPROFONDISSEMENT DE PLUSIEURS SOURCES STATISTIQUES.....	6
• Les bénéficiaires de l'assurance chômage et du Fonds de professionnalisation et de solidarité : les évolutions 2006-2007.....	6
• L'approche « métier »	7
• Poursuite du travail réalisé à partir de la source DADS.....	9
PLUSIEURS ÉCLAIRAGES COMPLÉMENTAIRES.....	12
• Données sur l'économie et l'emploi dans trois sous-champs spécifiques	12
• Données portant sur des thématiques particulières.....	13
LES THÈMES DE TRAVAIL POUR 2008-2009.....	14
SECONDE PARTIE :.....	16
L'ACTUALISATION 2008 DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE SUR L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE.....	16
UN BREF RAPPEL DE LA DÉMARCHÉ DE TRAVAIL DE LA COMMISSION.....	17
DONNÉES NATIONALES	19
• Quelques tendances évolutives à propos de l'actualisation 2008	21
• Enquête Emploi (Insee)	23
• Unédic	24
• ANPE.....	27
• Caisse des congés spectacles.....	30
• Audiens.....	33
• GUSO.....	37
• Afdas.....	39
DONNÉES RÉGIONALES	42
• Unédic	43
• ANPE.....	44
• Caisse des congés spectacles.....	45
• Audiens.....	47
• GUSO.....	49
• Afdas.....	50
ANNEXES.....	52
ANNEXE 1 - PRÉSENTATION DE LA COMMISSION EMPLOI.....	52
•	52
ANNEXE 2 - LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA COMMISSION	53
ANNEXE 3 - CALENDRIER ET ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS EN 2007-2008.....	55
ANNEXE 4 - PRÉSENTATION DES SOURCES STATISTIQUES PERMETTANT DE DÉCRIRE L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE.....	56
• Recensement de la Population (Insee).....	56
• Enquête Emploi (Insee).....	57
• Déclarations annuelles de données sociales (DADS).....	58
• Caisse des congés spectacles.....	59
• Audiens.....	60
• Unédic.....	61
• Afdas.....	62
• ANPE.....	63
• GUSO.....	64
ANNEXE 5 - APPROCHE DU CHAMP DU SPECTACLE PAR LES NOMENCLATURES GÉNÉRALES : SÉLECTION DE CODES PRÉCONISÉE PAR LA COMMISSION	65

Introduction

Ce rapport rend compte des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) d'octobre 2007 à juin 2008.

Rappelons que cette Commission a été créée en 1993, en même temps que le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) dont elle est une émanation¹, avec mission de produire une connaissance objective et partagée sur l'emploi dans le champ du spectacle (spectacle vivant, cinéma et audiovisuel). La Commission est composée de représentants des organisations professionnelles du spectacle, des organismes sociaux et de l'administration. Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 1994 et 1995, rassemblant les travaux statistiques existants et appelant au lancement de travaux nouveaux là où le constat d'une insuffisance d'éléments de connaissance avait été posé.

Après plusieurs années de pause et tandis qu'un ensemble de travaux convergents réalisés à l'initiative des professionnels et/ou de l'administration permettait d'améliorer sensiblement la connaissance de l'emploi du secteur², la Commission a été officiellement réinstallée par le Ministre de la Culture à l'automne 2003, dans le contexte de la crise sociale ouverte par la réforme du dispositif spécifique d'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Les objectifs qu'elle poursuit sont les suivants :

- Construire un système d'information statistique sur l'emploi dans le spectacle, à partir de toutes les sources nationales et professionnelles mobilisables, régulièrement actualisées ;
- Produire des recommandations méthodologiques (notamment, en termes de définition du champ du spectacle à partir des nomenclatures officielles) nécessaires à une harmonisation des démarches d'études, tant au niveau national que régional ;
- Etablir, sur la base des données statistiques régulièrement produites, un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi dans le spectacle, en évolution.

Régulièrement réunie depuis 2003, sous la présidence de M. Claude Seibel, au rythme de six réunions plénières annuelles entre lesquelles s'intercalent des réunions techniques préparatoires, la Commission Emploi a pu mettre en place, grâce à une forte mobilisation des organisations professionnelles et de l'ensemble des organismes sociaux producteurs de données statistiques, un système d'information statistique composée d'une dizaine de sources différentes³, produisant désormais des données actualisées chaque année sur l'emploi, l'activité et les entreprises du secteur, au niveau national et régional.

Le présent rapport⁴ est donc consacré à l'actualisation 2008 de ces données statistiques. Cette actualisation est précédée par une synthèse des thèmes de travail spécifiquement abordés au cours des différentes réunions de l'année 2007-2008.

¹ Cf Décret du 29 mars 1993.

² On peut citer notamment :

Rémi Debeauvais, Pierre-Michel Menger, François Piettre *et alii*, *Le spectacle vivant*, Paris, La Documentation française, Contrat d'études prospectives, 1997, 442 p. ; *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications*, Paris, CPNEF-SV, 2001, 348 p. ; *Nomenclature des employeurs du spectacle vivant*, Paris, CPNEF-SV, 2003 ; Janine Rannou, *Les itinéraires d'emploi des cadres, techniciens et ouvriers intermittents de l'audiovisuel et des spectacles*, Paris, CSA/DEP, 1996, et *Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier*, Paris, CSA/DEP, 1997 ; Pierre-Michel Menger, *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La Documentation française, 1997.

³ Il s'agit des sources statistiques suivantes : Insee (enquête Emploi ; Recensement de la population ; DADS), ACOSS, Caisse des congés spectacles, Unédic, Audiens, ANPE, Afdas, GUSO.

⁴ On trouvera les rapports des années précédentes dans la collection des *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, téléchargeables sur le site : www.culture.gouv.fr/deps (Notes n° 33, 40 et 47).

**Première partie :
les thèmes de travail 2007 – 2008**

L'approfondissement de plusieurs sources statistiques

Certaines des sources statistiques déjà mobilisées ont fait l'objet de travaux complémentaires au cours de l'année, dans le but de mieux répondre à des interrogations spécifiques.

Ainsi, le service d'études de l'Unédic a-t-il réalisé, à la demande des professionnels, des traitements statistiques permettant de mesurer au plus près l'évolution des bénéficiaires des deux annexes, celle des bénéficiaires des Fonds spécifiques, et surtout, les mobilités éventuelles entre les deux systèmes d'indemnisation.

Deux autres sources ont fait l'objet d'un travail d'approfondissement : la source Caisse des congés spectacles, d'une part, dans la perspective de mettre en relief les grandes évolutions de l'emploi par métiers au cours des dernières années ; la source DADS, d'autre part, qui a fait l'objet d'une actualisation (données 2005), mais surtout, d'un traitement comparé systématique des résultats selon les deux branches : audiovisuel et spectacle vivant.

• Les bénéficiaires de l'assurance chômage et du Fonds de professionnalisation et de solidarité : les évolutions 2006-2007

Les analyses statistiques menées par les services de l'Unédic ont été présentées à la Commission et discutées au cours de deux réunions plénières. Elles ont permis, d'une part, d'appréhender de façon globale l'ensemble des bénéficiaires des deux annexes VIII et X et des Fonds et d'autre part, de cerner les principales évolutions 2006-2007.

Plus de 100 000 allocataires⁵ ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année 2006 au titre des deux annexes et/ou des Fonds (Spécifique Provisoire ou Transitoire).

Plus des trois quarts de ces personnes (77%) ont été indemnisées par l'assurance chômage seule. Une minorité d'allocataires (à peine 4%) a été indemnisée au titre des Fonds seuls, essentiellement des artistes. Près d'un allocataire sur cinq, enfin, a été indemnisé alternativement par l'assurance-chômage et par les Fonds, au cours de cette même année 2006.

La comparaison des deux annexes révèle que ce sont majoritairement des artistes qui ont bénéficié des Fonds seuls ou bien de la combinaison assurance-chômage/Fonds, les techniciens étant au contraire sur-représentés parmi les indemnisés de l'assurance-chômage seule.

L'évolution du nombre des allocataires et du volume des prestations versées selon les régimes d'indemnisation

Après avoir légèrement fléchi en 2004 et 2005, le nombre d'allocataires mandatés au titre des deux annexes accuse une hausse de + 3,5% : 102 223 au 31/12/2007 (contre 98 678 au 31/12/2006). Le montant des prestations versées suit en bonne logique la même tendance, passant de 1 209 millions d'euros en 2006 à 1 223 millions d'euros en 2007⁶.

Les données relatives au Fonds de professionnalisation, encore provisoires au moment de la présentation à la Commission Emploi (fin avril 2007) révéleraient au contraire un nombre de bénéficiaires à la baisse.

Les sortants du Fonds Transitoire

⁵ Voir tableau p. 23.

⁶ Voir tableau p. 22.

La Direction des études et des statistiques de l'Unédic a également examiné le devenir des allocataires sortis du Fonds Transitoire en 2006. Cette exploitation révèle que, sur les quelque 18 000 sorties du Fonds, 85% correspondent à une ouverture de droit à l'assurance chômage, 13% restent « sans nouvelle », c'est-à-dire disparaissent de la base statistique sans qu'aucune information ne soit communiquée sur leur devenir.

La durée moyenne nécessaire à l'ouverture d'un nouveau droit à l'assurance chômage s'établit à 38 jours

Fin 2006, les 13% d'allocataires « sans nouvelle », qui peuvent donc être considérés comme des sortants « définitifs » du Fonds, sont très majoritairement des hommes (64%) d'âge intermédiaire (38% de 30-39 ans et 29% de 40-49 ans). Leur durée moyenne d'indemnisation est de 223 jours, soit une durée proche de la durée maximale d'indemnisation du Fonds (8 mois). Ceux des sortants n'ayant pas atteint cette durée ont quitté le Fonds pour des motifs divers : congés de maternité, congés de maladie, non réponse à la déclaration d'actualisation mensuelle, retraite, etc.

Parmi les « sortants » exerçant un métier technique⁷, le métier de réalisateur se distingue, représentant à lui seul 11% des sortants. Parmi les artistes, les musiciens et les comédiens sont sur-représentés parmi les sortants (respectivement 24% et 33%)⁸.

• L'approche « métier »

L'une des séances de travail de la Commission s'est centrée sur un approfondissement des différentes sources sur une approche « métier ». Plus précisément, cette séance a été consacrée, d'une part, à une présentation synthétique des données statistiques de la Caisse des congés spectacles concernant les différents métiers (artistiques et technico-artistiques) du spectacle, et d'autre part, à une présentation des travaux des deux CPNEF sur ce même sujet.

1^{er} éclairage : l'évolution de l'emploi dans les différents métiers artistiques et techniques, à partir de la source Caisse des congés spectacles (1986-2004)

Pour la connaissance de l'emploi dans les différents métiers du spectacle, cette source offre deux avantages majeurs : celui de disposer d'une nomenclature de métiers extrêmement détaillée, permettant de décrire les effectifs de chacun d'entre eux, leurs caractéristiques sociodémographiques, les conditions d'emploi (volume de travail, nombre de contrats) et de rémunération (volume total annuel, salaire journalier) qui leur sont attachées ; mais aussi celui de pouvoir appréhender ces données statistiques sur période longue, rétroactivement depuis 1986.

Une synthèse statistique a donc été réalisée par le DEPS sur la base des données statistiques de la CCS retraitées chaque année par le Centre de Sociologie des Arts (CESTA-EHESS) dans le cadre d'une convention spécifique.

Rappel des principales évolutions de la période (1986-2004) :

Les effectifs intermittents globaux (artistes, cadres, techniciens et ouvriers) ont été multipliés par 3,3 (125.000 personnes en 2004 contre 37.500 en 1986).

Le volume d'emploi total a été multiplié par 2,3.

Le volume moyen d'emploi par intermittent est passé de 90 à 61 jours (-32%).

La durée moyenne d'un contrat est d'environ 5 jours en 2004, chiffre stable depuis 2000.

⁷ Il s'agit du métier déclaré sur le contrat de travail ayant permis l'ouverture des droits (cf document technique de l'Unédic présenté à la réunion de la Commission Emploi du 16 mai 2008).

⁸ En regroupant, pour les musiciens, les intitulés : « musiciens », « chanteurs », « artistes musiciens », « artistes de variétés », « artistes lyriques », et pour les comédiens, les intitulés : « comédiens », « artistes dramatiques », « acteurs de complément », « acteurs » et « figurants ».

La rémunération moyenne journalière a augmenté de 10% (de 186 à 204€) mais la rémunération moyenne totale a fortement baissé, passant de 16.680€ à 12.500 (-25%).

Les grandes évolutions par catégories professionnelles : artistes, cadres, techniciens, ouvriers

Entre 1988 et 2004, les techniciens (x3,2) et les artistes (x3) ont connu des croissances importantes de leurs effectifs. Les populations cadres et ouvriers ont été multipliées par 2,3.

En 2004 on dénombrait 65 000 artistes, 22 100 cadres, 32 900 techniciens et 4 500 ouvriers.

Au sein de la population des **artistes**, les principaux effectifs concernent les musiciens, 25.000 (39%), les comédiens, 19.800 (30%) et les artistes chorégraphiques, 5.400 (8%). Sur la période étudiée, les effectifs de musiciens ont été multipliés par 4,2, les comédiens par 2,2 et les artistes chorégraphiques par 2,8.

Parmi les **cadres**, la population la plus nombreuse est celle des réalisateurs, 5.400 (24%) dont les effectifs ont crû de 207% sur la période. On trouve ensuite les directeurs de production, 3.200 (14%), +92% sur la période et les ingénieurs du son, 2.500 (11% des effectifs) dont les effectifs ont été multipliés par 2,9.

Concernant les **techniciens**, la population majoritaire est celle des techniciens vidéo, 9.100 individus (28% des effectifs) et une croissance de 734%. Le nombre de régisseurs non cadre a augmenté de 226% pour représenter 16% des effectifs en 2004 (5.200 personnes). La population des assistants de production a augmenté de 160% pour atteindre 3.600 personnes (11% des effectifs).

L'évolution du volume de travail annuel moyen

Le volume d'emploi annuel moyen des artistes a connu une forte baisse (-44%) pour atteindre 44 jours par an en moyenne en 2004. Le volume d'emploi moyen des cadres, techniciens et ouvriers diminue respectivement de 16, 22 et 18% pour un volume annuel de travail de 87, 74 et 84 jours. Ces baisses semblent atteindre un palier depuis le début des années 2000.

L'évolution des rémunérations

En 2004, la rémunération annuelle moyenne s'établit entre 9 600 euros pour les artistes et 22 000 € pour les cadres. Cette moyenne est en baisse pour toutes les catégories professionnelles avec une relative stabilisation à partir de la fin des années 90.

Quelques éléments de conclusion

Toutes les professions ont vu leur volume moyen d'emploi baisser. Les artistes et les réalisateurs subissent une baisse plus forte que les techniciens et les cadres hors réalisateurs.

Les artistes chorégraphiques, les régisseurs non cadres, les techniciens vidéo et les musiciens ont vu leur rémunération par jour de travail augmenter, d'autres l'ont vu baisser : directeurs de production, réalisateurs, ingénieurs du son.

Toutes les professions ont subi également une baisse de leur rémunération annuelle moyenne, de -5% pour les techniciens vidéo et les régisseurs non cadres à -43% pour les réalisateurs. Le niveau de ces rémunérations varie fortement selon les métiers : en 2004, les directeurs de production perçoivent 24.800€ en moyenne, les artistes chorégraphiques et les musiciens, 6.800€.

2^{ème} éclairage : point sur l'avancement des travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) des deux branches du spectacle

Après avoir rappelé que l'OPMQ était placé sous la responsabilité de la CPNEF qui s'appuie sur l'AFDAS pour sa mise en œuvre, la Déléguée générale de la CPNEF-AV a détaillé les études qui ont été menées dans ce cadre.

Un recensement des formations qualifiantes et certifiantes de plus de 400 heures (plus de 600 formations repérées) a été opéré et mis en ligne en octobre 2008.

Un panorama des formations au journalisme a également été réalisé, avec recueil de l'avis de la profession sur ces formations et recommandations de certaines d'entre elles.

Une étude sur la formation et l'emploi dans le secteur du film d'animation est en cours : état de l'offre de formation, identification des besoins des entreprises, préconisations sur le lien formations / entreprises.

Une grille d'évaluation des formations est en cours d'élaboration, afin d'aider les organismes de formation et d'optimiser les ressources de formation de la branche

Des statistiques annuelles sur la formation professionnelle dans les entreprises de la branche sont réalisées.

Concernant les métiers de l'audiovisuel, il a été réalisé :

- un référentiel des métiers du son, de la réalisation, de chargé de conduite d'antenne.
- une étude sur l'impact des nouvelles technologies (finalisation juin 2008)

D'autres chantiers doivent aboutir au cours de l'année 2008, sur les thèmes suivants :

- un répertoire des métiers audiovisuels : 120 fiches référentiels métiers
- alternance et apprentissage : étude sur l'utilisation et l'optimisation des contrats de professionnalisation et sur les contrats d'apprentissage dans la branche audiovisuelle
- création de CQP
- études sur l'emploi, croisées avec l'approche métier

Pour sa part, la CPNEF-SV a organisé son observatoire selon le même protocole.

Parmi les travaux déjà réalisés ou en cours, il faut citer :

- le répertoire des formations professionnelles qualifiantes et certifiantes
- le guide des métiers : élaboration de référentiels
- le bilan sur l'utilisation des contrats de professionnalisation et de l'insertion professionnelle des bénéficiaires (disponible prochainement).

• Poursuite du travail réalisé à partir de la source DADS

Cette source sur les salariés du spectacle a été exploitée au niveau national (en interne au DEPS) pour la seconde année consécutive. Ces nouvelles données, relatives à l'année 2005, ont été produites sur la base des mêmes variables que l'année précédente, mais les résultats ont été présentés cette année de façon à mettre en lumière les caractéristiques respectives des deux sous-secteurs : spectacle vivant et audiovisuel. Au cours de la même réunion de travail, un point a été fait de l'utilisation de cette source au sein de plusieurs dispositifs régionaux d'observation.

Principaux résultats de l'exploitation nationale des DADS 2005

Données générales

498 716 personnes ont travaillé dans le secteur du spectacle en 2005 contre 494 000 en 2004. Elles ont généré 259 671 534 heures de travail, soit une moyenne de 521 heures par individu et une médiane de 160 heures (en 2004, ces chiffres étaient respectivement de 498 et 124). Ces heures de travail ont été effectuées dans 32 221 établissements dont 29% relèvent du secteur de l'audiovisuel et 71% du spectacle vivant. Un tiers de ces établissements sont situés en Ile-de-France.

L'audiovisuel

Le nombre d'établissements de l'audiovisuel actifs en 2005 s'établissait à 9 381, en hausse de 5% par rapport à 2004 et 15% par rapport à 2002. Leur effectif moyen est de 10 salariés pour une médiane à 2. Un quart des établissements comptent un salarié ou moins. 82% d'entre eux sont des sociétés commerciales et 57% sont situés en Ile de France.

Le secteur de l'audiovisuel a employé 243 884 salariés en 2005. Ces salariés sont âgés en moyenne de 36 ans, 57% d'entre eux travaillent en Ile-de-France (où sont réalisées 71% des heures de travail) et 49% y résident. Les salariés de l'audiovisuel ont travaillé en moyenne 611 heures dans le secteur mais la moitié d'entre eux y a effectué moins de 179 heures. Sur le plan salarial, on observe une forte concentration des revenus sur un faible nombre de salariés puisque les 10% qui gagnent le plus se partagent environ 50% des revenus. En outre, environ 20% des salariés de l'audiovisuel ont perçu des indemnités chômage, ces dernières représentant, en moyenne, 50% de leurs revenus.

Le spectacle vivant

Le nombre d'établissements du spectacle vivant actifs en 2005 s'établissait à 22 840, en hausse de 7% par rapport à 2004 et 14% depuis 2002. Leur effectif moyen est de 4 salariés pour une médiane à 1. La moitié des établissements comptent un salarié ou moins.

76% sont des groupements de droit privé (associations) et 27% sont situés en Ile-de-France (plus de 6 000 établissements).

Le secteur du spectacle vivant a employé 283 088 salariés en 2005. Ces salariés sont âgés en moyenne de 36 ans, 27% d'entre eux travaillent en Ile-de-France (où sont réalisées 40% des heures de travail) et 35% y résident. Les salariés du spectacle vivant ont travaillé en moyenne 398 heures dans le secteur mais la moitié d'entre eux y a effectué moins de 120 heures. Sur le plan salarial, on observe également une forte concentration des revenus puisque les 10% qui gagnent le plus se partagent 52% des revenus. En outre, environ 19% des salariés du spectacle vivant ont perçu des indemnités chômage, celles-ci représentant, en moyenne, 56% de leurs revenus.

En conclusion

Les salariés de l'audiovisuel et du spectacle vivant présentent des caractéristiques socio-démographiques proches, à l'exception de leur lieu de résidence : 49% de franciliens dans l'audiovisuel contre 35% dans le spectacle vivant.

La durée annuelle moyenne de travail est supérieure dans l'audiovisuel, 611 heures en moyenne contre 398 dans le spectacle vivant. 19,4% des salariés de l'audiovisuel ont travaillé plus de 1600 heures contre 8,6% seulement dans le spectacle vivant. Le temps de travail médian reste faible dans les deux secteurs, 179 heures dans l'audiovisuel, 120 heures dans le spectacle vivant.

Plus les salariés ont un volume annuel de travail important dans le spectacle, moins ils travaillent en dehors de ce champ. La proportion d'heures réalisées en dehors du champ est de 38% pour les salariés du spectacle vivant et de 25% pour ceux de l'audiovisuel.

On observe une forte concentration des revenus dans les deux secteurs ainsi qu'une part importante des indemnités chômage dans les revenus de ceux qui en bénéficient.

Point d'information sur les travaux menés en région à partir des DADS

L'Agence régionale du spectacle vivant de Poitou-Charentes a établi, à l'intention des membres de la Commission, la liste des dispositifs d'observation régionaux ayant travaillé sur la source DADS, en partenariat avec les directions régionales de l'INSEE concernées.

Il s'agit des régions :

- Rhône-Alpes (La Nacre), pour les DADS 2004 et 2005 ;
- PACA (Arcade), qui exploite régulièrement cette source chaque année (dernière exploitation disponible : 2005) ;
- Poitou-Charentes (ARSV), pour les DADS 2003 et 2005 ;
- Lorraine (Arteca), pour les DADS 1998.

En outre, les régions Limousin et Centre ont le projet d'exploiter la source.

Deux observatoires régionaux travaillent sur l'ensemble du champ culturel, la majorité d'entre eux travaillent sur le secteur du spectacle, tous s'intéressent au spectacle vivant tel qu'il est défini par les codes NAF 923A, B, D, K. Une exploitation spécifique du code NAF 91.3 E (« Activités associatives non classées ailleurs ») a été réalisée à titre expérimental en région Poitou-Charentes, révélant que 20% des entreprises régionales regroupées sous ce code menaient une activité importante dans le spectacle.

Plusieurs éclairages complémentaires

• Données sur l'économie et l'emploi dans trois sous-champs spécifiques

Le cinéma et l'audiovisuel, à partir des données du Centre National de la cinématographie

Ces données économiques permettent une connaissance fine de l'économie de ce secteur, mais comportent à ce jour assez peu d'informations statistiques sur l'emploi - lacune qui devrait être comblée dans les années à venir.

A partir de sa connaissance du marché de la diffusion (consommation de films à travers les salles de cinéma, les TV, la vente et la location de vidéos etc...) et de la production (sur la base des budgets des quelque 130 ou 140 films produits chaque année), qui constituent des éléments nécessaires à l'accomplissement de ses missions, le CNC est en mesure de reconstituer les flux économiques de la filière (de la production à l'exploitation) et de les présenter dans un tableau synthétique. Cette vision macro-économique s'avère très précieuse pour adapter les mécanismes de soutien à l'activité.

En 2006, le poids financier de l'économie du cinéma était de 3,4 milliards d'euros, dont la moitié pour les films français. Le CNC contribue à hauteur de 10% environ au financement de la production nationale.

Un examen plus précis des coûts de production (sur la base de 128 films de fiction) fait ressortir la répartition suivante des charges : 58% de rémunération, 28% de dépenses de tournage, 14% de frais techniques. Ces données sont disponibles sur le site et dans les publications du CNC.

A la demande des professionnels qui souhaitent disposer d'éléments plus précis sur les rémunérations, le CNC a conduit en outre une étude sur 39 films représentant le tiers des distributions, soit 833 déclarations DADS et 760 personnes. Les résultats de cette étude sont eux aussi disponibles en ligne, sur le site du CNC.

Le secteur des variétés, à partir de l'enquête économique et sociale du Centre National des Variétés

Le Centre National de la chanson, de la Variété et du jazz⁹ a mené en 2007 une enquête auprès des entreprises relevant de son champ, afin mieux comprendre la structuration économique du secteur et d'identifier les indicateurs les plus pertinents qui pourraient constituer, chaque année, les éléments d'un tableau de bord du secteur.

Un questionnaire a été adressé aux 6 400 entreprises du champ. 744 réponses exploitables ont été recueillies et analysées, soit un taux de réponse de 12%. L'enquête comportait également une phase qualitative complémentaire, fondée sur une quarantaine d'entretiens auprès de responsables de structures.

Les premiers résultats sont disponibles en ligne, sur le site du CNV. Ils comportent un ensemble d'informations détaillées sur les caractéristiques des entreprises (ancienneté, forme juridique, implantation, conventions collectives, ...), sur leurs activités principales, le montant total et la répartition de leurs charges, leurs emplois. L'ensemble des données collectées devrait être disponible à la fin du premier semestre 2008.

Les données du Rapport de Branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles

Ces données ont été élaborées par l'association Opale, opérateur délégué du Centre National d'Appui et de Ressources (CNAR) du secteur culturel.

Le Rapport de branche, obligation légale destinée à préparer la Négociation annuelle obligatoire entre employeurs et salariés, s'est appuyé pour la première fois sur un recueil d'informations fondé sur la collecte et l'analyse des DADS 2005 et 2006 renseignées par 386 entreprises répondantes. Ces données ne constituent donc pas un échantillon représentatif de l'ensemble des entreprises de la branche. Elles fournissent toutefois un ensemble d'informations intéressantes sur les spécificités de ces entreprises, les charges d'exploitation, les volumes d'emploi et les salaires, les contrats de travail des salariés, etc.

⁹ Le CNV est un EPIC qui a succédé en 2002 au Fonds national de soutien aux variétés/jazz. Il est chargé de soutenir les entrepreneurs de spectacle vivant relevant de ce champ. A cette fin, il collecte et répartit la taxe fiscale (assise sur les recettes de billetterie HT ou sur le montant du contrat de cession) propre aux spectacles de variétés.

- **Données portant sur des thématiques particulières**

L'emploi permanent dans les structures de diffusion et d'enseignement subventionnées par le ministère de la Culture : point d'avancement

L'observatoire de la DMDTS a poursuivi cette année la collecte d'informations sur l'emploi permanent engagée les années précédentes auprès des établissements subventionnés à rayonnement régional et départemental.

Cette collecte révèle une grande stabilité par rapport à l'année antérieure : autour de 10.000 ETPT dont 1/3 sur des emplois d'artiste-interprète dans les établissements de production et de diffusion, et 10.000 ETPT dont 2/3 d'emplois d'enseignant, en ce qui concerne les établissements d'enseignement.

Tableau 1 : l'emploi permanent dans les structures de production et de diffusion subventionnées par le Ministère de la Culture et de la communication en 2006 ou 2007

	Artistes interprètes		Autres personnels		Total personnel permanent		Nombre de structures	Année
	PP	ETPT	PP	ETPT	PP	ETPT		
1) SPECTACLES (LIEUX ET EQUIPES) ET CENTRES NATIONAUX DE RESSOURCES (EP)								
a) établissements publics		491,0		2 557,7		3 048,7	11	
Opéra national de Paris		435,0		1 142		1 577,0	1	2007
Théâtres nationaux		56,0		815,0		871,0	5	2007
Opéra Comique				89,2		89,2	1	2006
EPPGHV				206		206	1	2007
Centre national de la danse				82,5		82,5	1	2007
Cité de la musique				199		199	1	2007
Centre national des variétés				24		24	1	2006
2) réseaux					6 329	2 715	158	
Centres dramatiques		19,08		717,84		737	30	2006
Scènes nationales					1 673,0	1 539,2	70	2007
Théâtres lyriques	1 133		1 496		2 629		12	2007
Orchestres permanents	1 632		395		2 027		27	2007
CCN		198		241	-	439,0	19	2007
3) équipes artistiques							1 205	
Ensembles musicaux professionnels							296	2006
Compagnies chorégraphiques							246	2006
Compagnies dramatiques							663	2006

Source : DMDTS

Remarques : Th lyriques : hors comptabilisation des 322 musiciens d'orchestres, partenaires extérieurs de 3 théâtres lyriques (Avignon, Nantes, Strasbourg), CCN : ont pu être intégrés dans ce compte des CDD de longue durée (d'une durée cumulée > ou = à 9 mois), Equipes artistiques : des informations pourront être disponibles en 2009, sur la base d'un formulaire complémentaire au dossier de demande

Tableau 2 : l'emploi permanent dans les structures de formation subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication

	Personnel enseignant		Personnel non enseignant		Total Personnel permanent		Nombre de structures	Année
	PP	ETPT	PP	ETPT	PP	ETPT		
LIEUX DE FORMATION								
a) établissements publics	15	406	37	281	52	686,7	5	
CNSMD de Paris		263		178,0		441,0	1	2006-07
CNSMD de Lyon		132		58,0		190,0	1	2006-07
TNS		2		9,0		11,0	1	2007
Ecole de danse de l'Opéra National de Paris						en cours	1	
CNSAD	15	9,2	37	35,5	52	44,7	1	2007-2008
b) autres établissements	6 471	5 737,6	2 070	2 014,7	8 541	7 789,3	170	
CRR-CRD	6 471	5 715,96	2 070	1 914,80	8 541	7 630,76	141	2006-07
CEFEDM				57,00	-	57,00	11	2007
CFMI						en cours	9	
Ecoles supérieures d'art dramatique (hors EP)		3,63		16,74	-	20,37	6	2007
Ecoles supérieures de danse (hors EP)		18		26,14	-	44,14	2	
Ecoles supérieures de cirque					-	37,00	1	2006

Source : DMDTS

Remarques : Ecoles supérieures d'art dramatique : Lille, St Etienne, Cannes, Rennes, Bordeaux, Montpellier, Ecoles supérieures de danse : Cannes, Marseille (manque Angers), Ecoles supérieures de cirque : CNAC (manquent Rosny et Fratellini)

La question de la parité dans les emplois du spectacle : bilan statistique

Une Mission spécifique sur ce thème a été confiée à Reine Prat par les directeurs successifs de la DMDTS. Cette mission a porté, dans un premier temps, sur le recensement de l'ensemble des déséquilibres homme-femme dans le spectacle. Elle devrait maintenant être étendue à l'ensemble du champ culturel. Un premier rapport publié en 2006 est consultable sur le site du ministère.

Le premier bilan statistique sur le spectacle permet de mettre en évidence de fortes inégalités à la direction des établissements : 92% des CDN, 89% des institutions musicales, 86% des établissements d'enseignement, 78% des scènes pluridisciplinaires, 59% des CCN sont aujourd'hui dirigés par des hommes. Ces inégalités se retrouvent dans la répartition des moyens, l'accès aux réseaux de diffusion ou encore le nombre et l'importance des rôles en ce qui concerne la production théâtrale. La plupart des métiers du spectacle, en outre, sont particulièrement sexués (sur-représentation des hommes à la technique et des femmes dans les relations publiques).

Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées :

- la rédaction d'une charte,
- la tenue d'Assises nationales de l'égalité prévues en juin 2009 au Centre Pompidou.

Il s'agit également de promouvoir l'égalité salariale dans les entreprises (objectif fixé par la loi à juin 2010), de favoriser l'accès aux responsabilités ainsi que l'évolution des parcours professionnels.

Les thèmes de travail pour 2008-2009

La Commission continuera à actualiser l'ensemble des sources, au niveau national et régional. L'ensemble des données produites sera accessible sous forme électronique (en ligne sur le site du DEPS).

Trois nouveaux thèmes de travail ont été évoqués pour l'année à venir :

- Etude de la mobilité des salariés du spectacle à partir de la troisième année d'exploitation des DADS (Déclaration annuelle de données sociales)
- Approfondissement des connaissances sur l'emploi territorial (expertise de la source CNFPT, mise en perspective des travaux menés à partir de cette source par diverses structures d'observation régionales)
- Dans la perspective d'une exploitation statistiques ultérieure des données métiers de l'UNEDIC, travail préalable de simplification de la nomenclature métier UNEDIC en collaboration avec les deux CPNEF.

Seconde partie :

**L'actualisation 2008 du système d'information statistique
sur l'emploi dans le spectacle**

Un bref rappel de la démarche de travail de la Commission

Observer l'emploi est une entreprise inévitablement complexe qui suppose de conjuguer plusieurs approches complémentaires (approche individus/approche entreprises, approche professions/approche secteur, approche emploi/approche chômage, ...) et donc aussi de mobiliser un grand nombre de sources statistiques différentes.

Observer l'emploi dans le spectacle l'est encore bien davantage, s'agissant, au sein du secteur culturel, d'un champ particulièrement hétérogène, en très forte expansion numérique et parcouru en permanence par de profondes mutations.

Cette complexité incontournable s'inscrit fortement à l'encontre de la recherche pressée du « bon » chiffre sur l'emploi, inévitablement condamnée à ne recueillir qu'une vision partielle (et souvent partielle) de la réalité.

Dès sa réactivation en 2003, la Commission s'est attachée, sur la base de ce constat méthodologique, au recueil et à l'expertise de toutes les sources statistiques propres à éclairer la connaissance de l'emploi du spectacle sous toutes ses dimensions, en cherchant à pointer les atouts spécifiques de chacune d'elles, dans un esprit de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

Ces sources, particulièrement nombreuses, relèvent de deux grandes « familles » : des *sources nationales*, propres à l'ensemble du système économique, au sein desquelles des données sur le champ du spectacle peuvent être extraites, et des *sources professionnelles* émanant des organismes sociaux spécifiques du spectacle, offrant, au-delà des données de gestion propres à leur objet (gérer les retraites, les droits à congé, le chômage, ...), certaines informations irremplaçables sur les emplois et l'activité du secteur.

Un système d'information statistique a ainsi été mis en place, composé d'une dizaine de sources (Recensement de la population, enquête Emploi, DADS, Unédic, ANPE, Caisse des congés spectacles, Audiens, Guso, AFDAS), et le principe de son actualisation annuelle a été posé, de même que celui d'une production de données statistiques régionalisées, à chaque fois que celle-ci se révélait possible.

On trouvera ci-après l'état « 2008 » de ce travail collectif.

Par ailleurs, la Commission se tient régulièrement informée de la progression des outils et démarches propres à améliorer la convergence des données produites par les différentes sources, au-delà des spécificités de chacune d'elles.

Ainsi en est-il, notamment, de l'implémentation, au sein des fichiers des organismes sociaux, de la nomenclature harmonisée des emplois du spectacle vivant, réalisée à l'initiative de la CPNEF-SV. Cette opération qui suppose la création de tables de passage entre la nomenclature CPNEF-SV et la nomenclature interne de chaque organisme devrait pouvoir produire prochainement des données unifiées sur les emplois de ce secteur.

Il est avéré, en revanche, qu'une amélioration de la lisibilité statistique, à partir du croisement des trois fichiers Audiens, Caisse des congés et Unédic (croisement prévu à des fins de contrôle par l'Ordonnance du 6 novembre 2003 et dont des exploitations statistiques anonymées auraient pu être issues) n'est plus envisageable à ce jour. Les diverses tentatives de rapprochement des fichiers de données de ces organismes, opérées deux à deux (Caisse des congés spectacles/Unédic, Audiens/Unédic) ont en effet largement mis en lumière les impossibilités techniques d'un tel croisement.

Données nationales

En 2007-2008, les sources statistiques sélectionnées par la Commission ont fait l'objet d'une exploitation actualisée pour l'ensemble des informations relatives aux actifs, à leurs activités et rémunérations, et ou à tout autre élément susceptible d'enrichir la connaissance de l'emploi et celle des entreprises du secteur.

Au sein des sources générales, seul le *Recensement de la population* (Insee) n'a pu être actualisé, les données « professions » du recensement rénové n'étant toujours pas disponibles. Elles devraient l'être au courant de l'été 2009 (ce qui permettra une analyse en évolution sur dix ans : 1999-2009).

Les données sont présentées ci-après source par source¹⁰. Elles sont précédées :

- d'un tableau général permettant de visualiser l'ensemble des sources mobilisées, avec mention de la dernière année pour laquelle chaque exploitation est disponible,
- d'un bref relevé des principales tendances évolutives qui se dégagent de l'examen de l'actualisation 2008.

¹⁰ Comme dans les rapports antérieurs, on trouvera en annexe 4 (p. 54 et suivantes) les caractéristiques techniques de chaque source statistique.

Tableau 3 - Le système d'information statistique sur l'emploi et les demandeurs d'emploi dans le spectacle : tableau récapitulatif des sources exploitées

Sources Statistiques	Population observée (dans le cadre de la Commission)	Type de comptage	Dernière année disponible
Enquête Emploi (Insee)	Actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant à titre principal (salariés et non salariés)	Moyenne sur l'année	2006
Recensement de la population (Insee)	Actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant à titre principal (salariés et non salariés)	Comptage à une date donnée	1999
DADS (Insee)	Salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans une entreprise du spectacle	Total sur l'année	2006
Unédic	Salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 du régime De l'Assurance chômage	Total sur l'année	2007
ANPE	Demandeurs d'emploi dans un des métiers du spectacle (en fin de mois)	Comptage à une date donnée (31 décembre)	2007
Caisse des congés spectacles	Salariés intermittents ayant eu au moins un contrat (même si ils ne sont pas Indemnisés par l'Unédic)	Total sur l'année	2005
Audiens	Ensemble des salariés ayant travaillé au moins une heure Dans le spectacle (intermittents et permanents)	Total sur l'année	2006
Afdas	Salariés des entreprises du spectacle ayant bénéficié d'au moins une formation	Total sur l'année	2007
Guso	Artistes et techniciens du spectacle employés par des établissements dont le spectacle n'est pas l'activité principale	Comptage à une date donnée	2007

Quelques tendances évolutives à propos de l'actualisation 2008

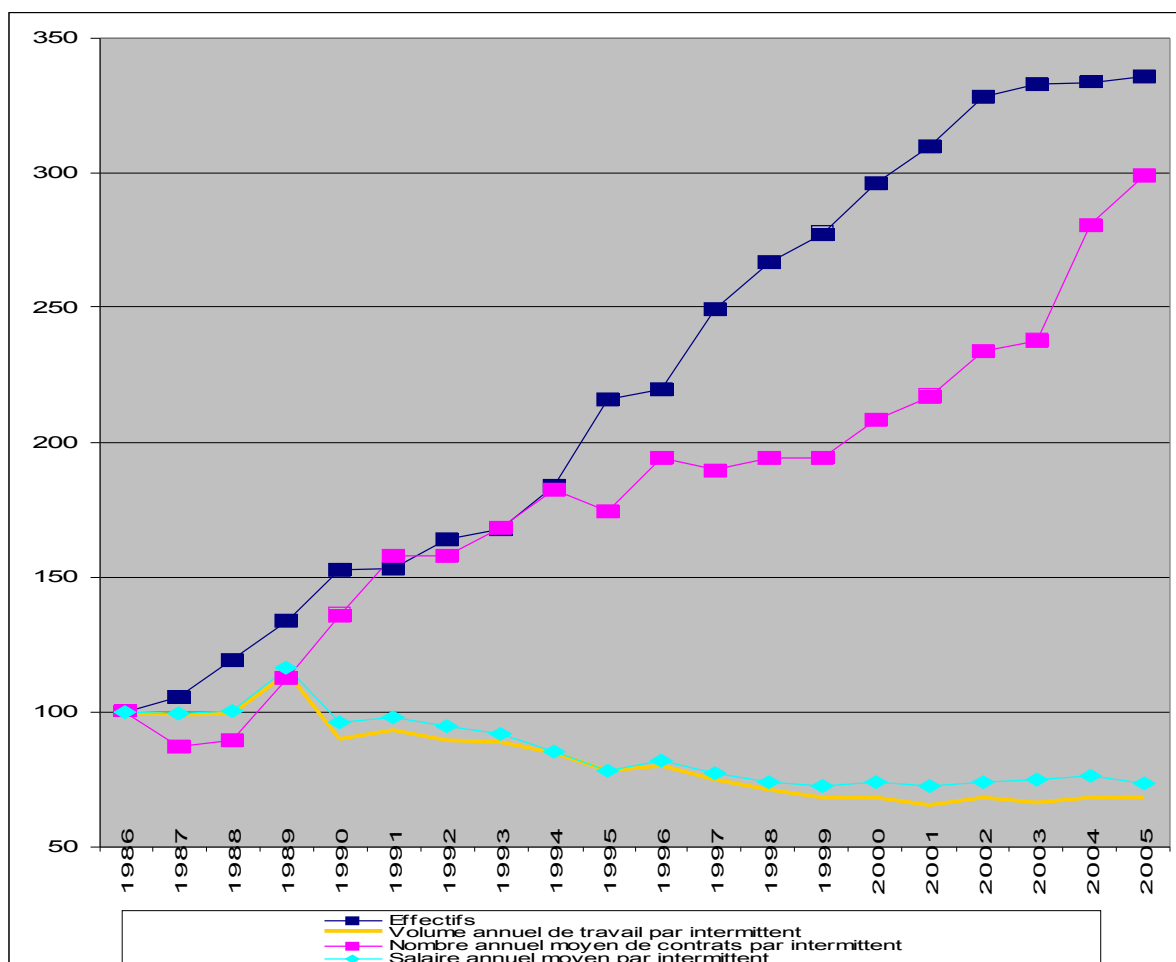
• Concernant les salariés intermittents, leur activité et leurs revenus¹¹

Le marché du travail sur lequel évoluent les salariés du spectacle est un marché en très forte croissance depuis les années 1980 : progression continue des effectifs salariés, du nombre d'entreprises, du volume d'emploi offert et de la masse salariale.

L'examen des différents indicateurs sur les toute dernières années révèlent toutefois un *mouvement très net de stabilisation* de cette croissance. On observe en effet :

- une quasi stabilisation du nombre de salariés intermittents depuis 2002 (autour de 123 000 à 125 000 salariés chaque année depuis cette date),
- un volume de travail offert à peu près stable depuis 2002 (autour de 7 500 000 jours de travail chaque année)
- une masse salariale elle aussi stabilisée (autour de 1 500 Millions d'euros) depuis 2002
- des salaires journaliers moyens par intermittent qui n'augmentent guère depuis 2001 (autour de 206 euros)
- des salaires annuels moyens par intermittent également stables (autour de 12 000 euros annuels depuis 1997).

Graphique 1 : Evolution 1986-2005 des effectifs intermittents, du nombre annuel de contrat, du salaire annuel moyen et du volume annuel de travail (base 100 en 1986)



Source : CCS/Cesta/Depts

¹¹ Source : Caisse des congés spectacles

Les seuls indicateurs qui continuent d'augmenter (et qui plus est, assez fortement) sont ceux qui expriment la *flexibilité croissante du travail* :

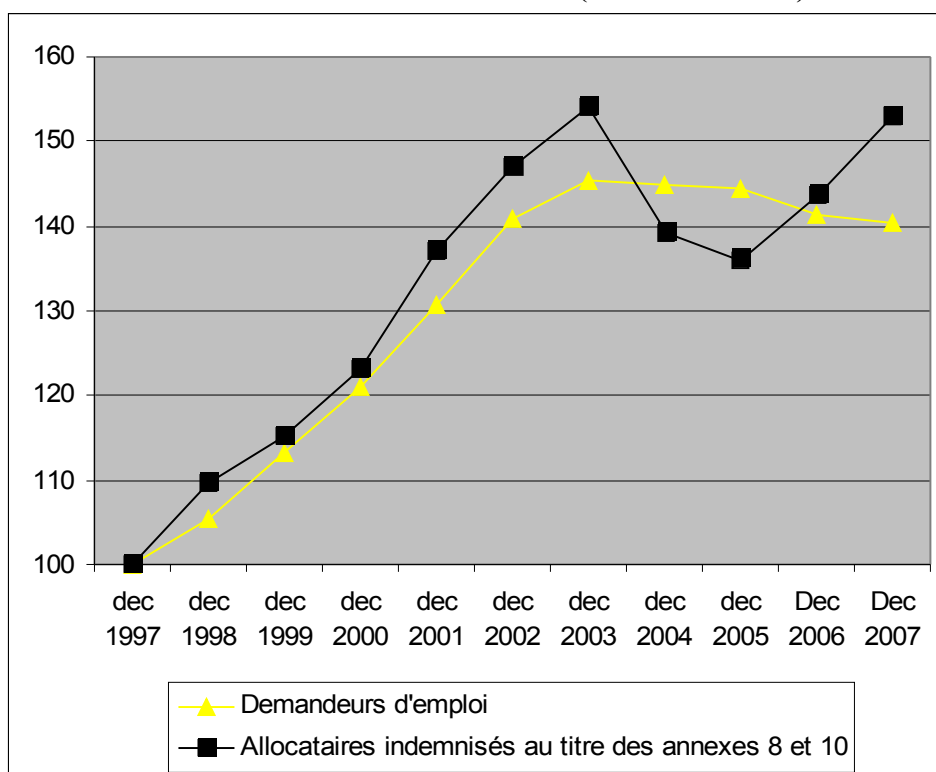
- le nombre total de contrats intermittents (+ 7% entre 2004 et 2005 et + 63% depuis 2000)
- le nombre annuel moyen de contrats par intermittent (14,3 en 2005, contre 10 en 2000 et 4,2 en 1987), chaque contrat correspondant à une durée en jours en diminution continue (4,3 jours en 2005, 6,2 jours en 2000, 21,3 jours en 1987).

• **Concernant le chômage et le chômage indemnisé¹²**

Le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle a augmenté continûment et avec une forte ampleur jusqu'en 2004 (+ 52% sur la seule période 1996-2004). Depuis cette date, la courbe de croissance connaît au contraire un mouvement continu de légère décroissance.

Les effectifs d'allocataires indemnisés au titre des deux Annexes 8 et 10 ont eux aussi progressé de façon continue (quasi doublement des effectifs mandatés au cours des dix dernières années) jusqu'en 2004 inclus – date à laquelle cette croissance s'est trouvée brusquement interrompue (en 2005 et 2006). Mais ce mouvement, de très faible intensité, s'est à son tour interrompu en 2007 avec une reprise à la hausse.

Graphique 2 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle et des effectifs d'allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 (base 100 en 1997)



Source : ANPE, Unédic

¹² Sources : ANPE, Unédic.

Enquête Emploi (Insee)

Champ : Ensemble des actifs exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant (salariés et non-salariés)

Selon les résultats de l'Enquête Emploi 2006, environ 129 000 actifs (indépendants + salariés, intermittents + permanents) exercent une profession de l'audiovisuel ou du spectacle vivant en 2005.

Tableau 4 – Nombre d'actifs dans les professions du spectacle en 2006

	Nombre d'actifs
Professions du spectacle	129 300 000
Artistes des spectacles	559 000
Artistes de la musique et du chant	36000 31 000
Artiste dramatiques	15000 16 000
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	8000 8 000
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	741 000
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle vivant	10000 13 000
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	14000 15 000
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)	32000 32 000
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	9000 10 000
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	6000 3 000

Source : INSEE (Enquête Emploi 2006)/ Deps

Parmi ces 130 000 actifs, on note, comme les années précédentes :

- une majorité d'hommes (71% contre 54% pour l'ensemble des actifs occupés) ;
- une sur représentation des moins de 40 ans (56% contre 47% pour l'ensemble des actifs occupés) ;

Parmi les salariés, la part des actifs sur CDD est beaucoup plus importante que dans l'ensemble de la population active occupée (respectivement 70% et 17%).

Unédic

Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

Sur l'ensemble de l'année 2007, le nombre total d'allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 est de 102 223, ce qui correspond à une hausse de 6% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'inscrit en rupture des deux années précédentes où s'observait au contraire une légère baisse des effectifs d'allocataires indemnisés.

En 2007, le montant total des prestations versées s'élève à 1 223 millions d'euros et le montant total des cotisations encaissées à 225 millions d'euros. Les prestations versées ont ainsi progressé de 1,6% par rapport à 2006, taux de progression conforme à celui enregistré l'année précédente (+2%). Les cotisations encaissées ont quant à elle augmenté de 5%, donc un peu plus fortement que les années précédentes (+4% entre 2005 et 2006, +3% entre 2003 et 2004).

Le déséquilibre entre prestations versées et cotisations encaissées demeure très marqué en 2007, mais il s'inscrit toutefois en léger recul par rapport aux quatre années précédentes.

Tableau 5 - Allocataires indemnisés dans le cadre des annexes 8 et 10 du règlement général de l'Assurance chômage

Année	Régime	Allocataires mandatés au cours de l'année (1)	Prestations versées (2)	Cotisations encaissées (3)	Dont cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage (4)	Rapport prestations (2)/cotisations (4)
1996	Annexe 8	22 380	165			
	Annexe 10	42 423	331			
	Total	64 803	497	102	74	667%
1997	Annexe 8	22 480	177			
	Annexe 10	44 820	379			
	Total	67 300	556	103	75	743%
1998	Annexe 8	25 000	200			
	Annexe 10	49 450	430			
	Total	74 450	630	111	86	737%
1999	Annexe 8	26 195	189			
	Annexe 10	58 905	510			
	Total	85 100	699	118	86	816%
2000	Annexe 8	27 200	201			
	Annexe 10	65 240	542			
	Total	92 440	742	132	96	777%
2001	Annexe 8	32 939	256			
	Annexe 10	63 909	594			
	Total	96 848	850	100	99	857%
2002	Annexe 8	35 400	295			
	Annexe 10	67 200	662			
	Total	102 600	957	128	124	772%
2003	Annexe 8	35 900	327			
	Annexe 10	69 700	748			
	Total	105 600	1 075	188	185	580%
2004	Annexe 8	46 015	456			
	Annexe 10	58 610	708			
	Total	104 625	1 164	202	199	585%
2005	Annexe 8	48 479	632			
	Annexe 10	50 888	549			
	Total	99 367	1 181	208	204	579%
2006	Annexe 8	49 148	672			
	Annexe 10	46 890	531			
	Total	98 678	1 209	214	212	567%
2007	Annexe 8	53 487	671			
	Annexe 10	48 736	552			
	Total	102 223	1 223	225	224	546%

(1) Allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au cours de l'année

(2) Prestations versées au titre de l'assurance chômage en millions d'euros (hors ASF et AGS)

(3) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage et de l'AGS en millions d'euros (y compris l'ASF jusqu'en 2000)

(4) Cotisations encaissées au titre de l'Assurance chômage

Source : Unédic

Parmi les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2007 (voir tableau 7 ci-dessous), on note :

- une très forte majorité d'hommes (68 % contre 50 % pour l'ensemble des allocataires de l'Assurance chômage), et cette caractéristique est plus marquée encore parmi les allocataires relevant de l'annexe VIII (71%) ;

- une majorité de moins de 40 ans (57 %), également plus marquée parmi les allocataires de la même annexe (62%).

Tableau 6 - Répartition des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31 décembre 2007, par sexe et par âge

Tranche d'âge	Annexe 8			Annexe 10			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	3,8	4,5	4,0	2,3	4,1	2,9	3,1	4,3	3,5
25-39 ans	56,9	59,5	57,7	46,7	54,4	49,4	52,2	56,8	53,7
40-49 ans	28,2	25,5	27,4	32,6	28,3	31,01	30,3	27,0	29,2
50-59 ans	10,3	9,7	10,1	16,8	11,9	15,1	13,3	10,9	12,5
60 ans et plus	0,8	0,8	0,8	1,7	1,3	1,5	1,2	1,1	1,1
Total	28 821	12 020	40 841	24 712	13 178	37 890	53 533	25 198	78 731
Nombre d'allocataires	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Unédic

Tableau 7 : Les mandatés ¹ au cours de l'année 2007 suivant la succession des régimes d'indemnisation et l'annexe

Succession des régimes d'indemnisation ²	Annexe ³	Effectif	%
A Assurance chômage seule	Annexe 8	41 514	41,3
	Annexe 10	34 093	33,9
	Annexes 8 et 10	1 496	1,5
	Total Ac seule	77 103	76,7
B Fonds seuls	Techniciens	1 560	1,6
	Artistes	2 054	2,0
	Techniciens et artistes	9	0,0
	Total Fonds seuls	3 623	3,6
C Assurance chômage et Fonds	Annexe 8	7 026	7,0
	Annexe 10	11 846	11,8
	Annexes 8 et 10	905	0,9
	Total Ac et Fonds	19 777	19,7
Total A + B + C	Annexe 8	50 100	49,8
	Annexe 10	47 993	47,8
	Annexes 8 et 10	2 410	2,4
	Total	100 503	100,0

- (1) Il s'agit de l'ensemble des allocataires qui ont été indemnisés au moins une journée au titre de l'année*
- (2) Sont distingués les allocataires qui n'ont été indemnisés que par l'Assurance chômage, que par le Fonds (Fonds Spécifique Provisoire ou Fonds Transitoire) et ceux qui ont été indemnisés par l'Assurance chômage et par un Fonds. Un allocataire qui serait indemnisé par l'Assurance chômage, le Fonds, puis de nouveau par l'Assurance chômage compte parmi ces derniers.*
- (3) Pour le Fonds (FSP ou FT), "annexe 8" correspond aux techniciens, "annexe 10" aux artistes.*

ANPE

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7 ou 8¹³

Au 31 décembre 2007, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant¹⁴ est d'environ 136 000 (voir tableau ci-dessous), en très légère baisse par rapport à l'année précédente.

Comme les années antérieures, les artistes de la musique et du chant constituent, de loin, la catégorie professionnelle la plus représentée (environ un quart des demandeurs d'emploi du spectacle).

Tableau 8 - Nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle au 31 décembre 2007

Code Rome	Métier recherché	Nombre de demandeurs d'emploi			Evolution	
		Au 31/12/2005	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Entre le 31/12/2005 et le 31/12/2006	Entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007
21211	Artistes dramatiques	21 307	21341	21 577	0,2	1,1
21212	Artistes de la musique et du chant	34 630	33662	32 908	-2,9	-2,2
21213	Artistes de la danse	6 989	6794	6 793	-2,9	0,0
21214	Artistes du cirque et du music-hall	4 418	4374	4 255	-1,0	-2,7
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	10 960	10758	10 746	-1,9	-0,1
21216	Animateurs présentateurs	2 918	2636	2 461	-9,7	-6,6
21217	Présentateurs de modèles	273	271	252	-0,7	-7,0
21221	Professionnels du son	10 968	10781	10 725	-1,7	-0,5
21222	Professionnels de l'image	7 394	7166	7 129	-3,2	-0,5
21223	Professionnels de l'éclairage	5 099	5050	5 194	-1,0	2,9
21224	Professionnels du décor et des accessoires	8 848	8585	8 519	-3,1	-0,8
21225	Professionnels du costume et de l'habillement	2 464	2387	2 341	-3,2	-1,9
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	1 832	1765	1 823	-3,8	3,3
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	5 342	5251	5 368	-1,7	2,2
21231	Professionnels de la production de spectacles	14 946	14735	14 608	-1,4	-0,9
21232	Agents de promotion des artistes	875	741	698	-15,3	-5,8
	Total	139 263	136 297	135 397	-2,2	-0,7
	Dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	81 495	79836	78992	-2,1	-1,1
	Dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	57 768	56461	56405	-2,3	-0,1

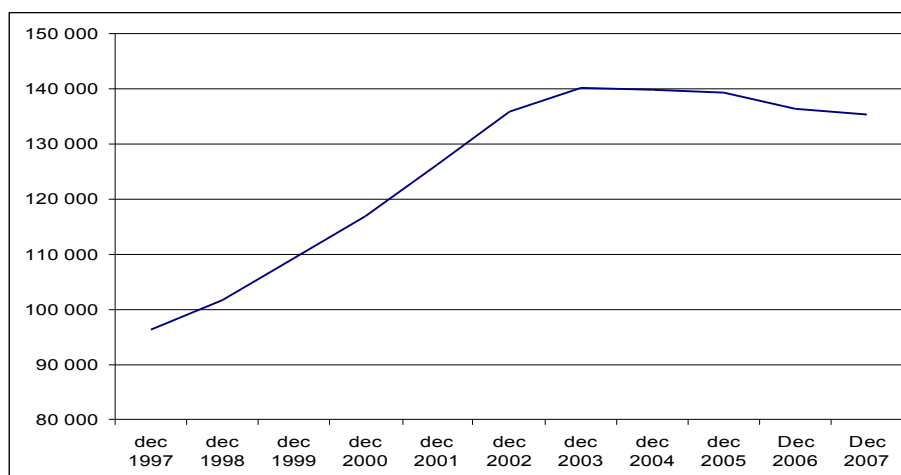
Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8
Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France entière

L'effectif au 31 décembre 2007 (135 397) accuse un léger recul par rapport à l'effectif enregistré au 31 décembre de l'année précédente (-2,2%). Il se confirme donc que le mouvement de croissance continu des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle observé depuis les années 1990 s'est aujourd'hui interrompu et semble entrer dans un mouvement de décroissance (voir graphique ci-après).

¹³ Voir en annexe le détail des catégories utilisées par l'ANPE p. 64.

¹⁴ Au sens des 16 codes Rome retenus dans la nomenclature des métiers, voir en annexe p.64.

Graphique 3 - Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle depuis 1997



Source : ANPE

Entre 1997 et 2002, en effet, le nombre d'inscrits dans les métiers du spectacle a connu une progression importante, enregistrant des taux de croissance annuels d'environ 7%. En 2003, un premier ralentissement s'observe, avec 3% seulement de progression, le nombre de demandeurs d'emploi atteignant un pic de 140 000 à la fin de cette même année. En 2004 et 2005, le nombre des demandeurs d'emploi du spectacle stagne et commence même à diminuer très légèrement (respectivement -0,2% et -0,4% d'évolution). Depuis 2006, enfin, la tendance à la baisse est un peu plus nette, avec -2,2% de demandeurs d'emploi chaque année.

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi du spectacle, les principales tendances à la fin 2007 sont les suivantes (voir tableau n° 9 ci-après) :

- une très forte proportion d'hommes (66 %), en particulier dans les métiers techniques (professionnels du son, de l'image, de l'éclairage, en particulier), mais aussi dans quelques métiers artistiques comme celui de musicien (77%). Les hommes sont très minoritaires, en revanche, dans trois métiers particuliers : les artistes de la danse (28 %), les professionnels de la coiffure et du maquillage (17 %), les professionnels du costume et de l'habillement (9%) ;

- six demandeurs sur dix ont moins de 40 ans ;

- leur niveau d'études générales est élevé : 47 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 2. Ce niveau de diplôme moyen recouvre en fait de fortes disparités selon le métier recherché : il varie ainsi de 21 % de diplômés bac + 2 (et plus) parmi les professionnels de la coiffure et du maquillage, 29 % pour les artistes du cirque et du music hall à 60 % pour les professionnels de l'image et 71% pour les professionnels de la mise en scène et de la réalisation comme pour ceux du montage, de l'image et du son ;

- environ 48 % des demandeurs résident en Île-de-France, cette concentration francilienne étant globalement plus marquée dans les métiers techniques que dans les métiers artistiques.

Tableau 9 - Caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi des métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant au 31 décembre 2007

Code Rome	Métier recherché	Part hommes	Part des moins de 40 ans	Part diplômés bac+2 et plus	Part des résidents Île-de-France	En % des en
21211	Artistes dramatiques	50	54	50	57	
21212	Artistes de la musique et du chant	77	54	37	30	
21213	Artistes de la danse	28	71	45	42	
21214	Artistes du cirque et du music-hall	67	60	29	23	
21215	Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	64	52	71	70	
21216	Animateurs présentateurs	78	68	25	27	
21217	Présentateurs de modèles	35	75	34	72	
21221	Professionnels du son	94	74	44	43	
21222	Professionnels de l'image	84	67	60	56	
21223	Professionnels de l'éclairage	90	66	29	36	
21224	Professionnels du décor et des accessoires	76	52	34	49	
21225	Professionnels du costume et de l'habillement	9	56	42	53	
21226	Professionnels de la coiffure et du maquillage	17	63	21	68	
21227	Professionnels du montage, de l'image et du son	62	73	71	72	
21231	Professionnels de la production de spectacles	52	62	64	59	
21232	Agents de promotion des artistes	44	68	57	46	
	Total	66	60	47	48	
	Dont Métiers artistiques (21211 à 21217)	63	56	45	44	
	Dont Métiers technico-artistiques (21221 à 21232)	69	65	50	53	

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail

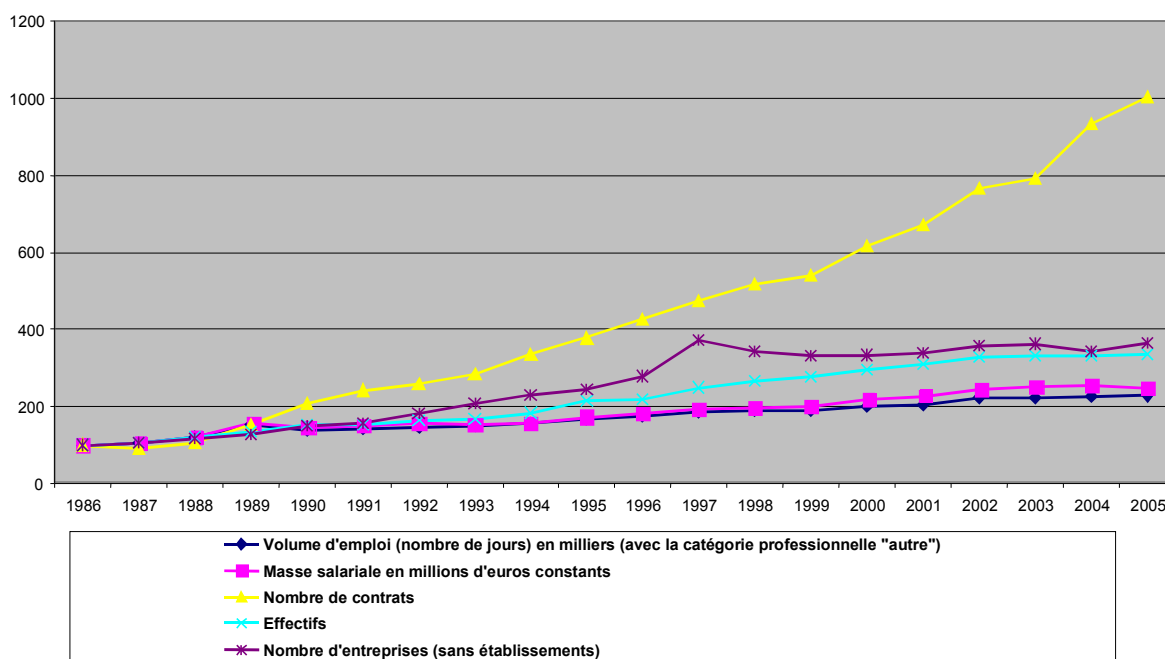
Caisse des congés spectacles

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Les données de la Caisse des congés spectacles¹⁵ permettent de suivre sur longue période (ici 1986-2005) le nombre de salariés intermittents, le nombre de contrats dont ils ont bénéficié, le nombre total de jours travaillés, ainsi que les rémunérations attachées à ces contrats¹⁶.

Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents du spectacle s'est très fortement développé durant la période 1986 – 2005. Mais cette croissance remarquable est profondément déséquilibrée, comme le montre bien la mise en perspective des différents indicateurs disponibles : si la masse salariale et le volume d'emploi présentent une évolution « en phase » (tous deux sont multipliés par 2,5 sur la période étudiée), les effectifs des artistes et techniciens présents sur le marché, et surtout, le nombre de contrats dont ils bénéficient connaissent une évolution beaucoup plus marquée. En moins de 20 ans, le nombre d'artistes et de techniciens engagés en CDDU a été multiplié par plus de 3 tandis que le nombre de contrats a été multiplié par 9 (voir graphique 2 et tableau 10 ci-après).

Graphique 4 - Évolution des principales caractéristiques du marché du travail intermittent (base 100 en 1986)



Source : CCS/CESTA/DEPS

¹⁵ Les données chiffrées de la Caisse des congés spectacles citées dans la présente note proviennent d'une exploitation statistique spécifique des fichiers de cet organisme réalisée par le Centre de sociologie du travail et des arts (Cesta/EHESS-CNRS) à la demande du DEPS.

¹⁶ Les données relatives au volume de travail et aux rémunérations concernent ici les seuls contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles. Ne sont donc pas prises en compte les données concernant d'éventuelles activités complémentaires (emploi permanent dans ou hors spectacle, activités d'enseignement, ...) et d'éventuels autres revenus (salaires, indemnités chômage, ...).

Tableau 10 - Le marché du travail intermittent de 1987 à 2005

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Effectifs intermittents	39 649	44 629	50 276	57 254	57 364	61 583	62 966	68 900	81 074	82 432
Contrats intermittents (en milliers)	165,3	190,7	270,8	371,1	432,5	464,4	505,8	600,1	674,8	765,0
Volume de travail (en milliers de jours)	3 520	3 979	5 177	4 630	4 805	4 947	5 006	5 249	5 672	5 926
Masse salariale (en millions d'euros constants 2004)	659	750	977	920	961	973	965	979	1060	1132
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	21,3	20,9	19,1	12,5	11,1	10,7	9,9	8,7	8,4	7,7
Nombre moyen de contrats par intermittent	4,2	4,3	5,4	6,5	7,5	7,5	8,0	8,7	8,3	9,3
Volume moyen de travail par intermittent (en jours)	88,8	89,1	103,0	80,9	83,8	80,3	79,5	76,2	70,0	71,9
Salaire journalier par intermittent (en euros constants 2004)	187,1	188,5	188,7	198,7	200,0	196,7	192,8	186,6	186,9	191,0
Rémunération moyenne par intermittent (en euros constants 2004)	16612,0	16807,2	19434,9	16072,2	16754,0	15802,5	15328,3	14212,0	13090,1	13730,0

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Évolution 1987/2005 (%)
Effectifs intermittents	93 533	99 968	103 996	110 914	116 180	122 963	124 796	124 947	125 808	+217
Contrats intermittents (en milliers)	847,0	926,1	964,0	1 103,6	1 201,7	1 371,5	1 413,8	1 671,5	1 793,8	+985
Volume de travail (en milliers de jours)	6 299	6 384	6 401	6 789	6 812	7 533	7 453	7 663	7 669	+118
Masse salariale (en millions d'euros constants 2004)	1206	1235	1263	1369	1410	1553	1535	1566	1 580	+140
Durée moyenne d'un contrat intermittent (en jours)	7,4	6,9	6,6	6,2	5,7	5,5	5,3	4,6	4,3	-80
Nombre moyen de contrats par intermittent	9,1	9,3	9,3	10,0	10,3	11,2	11,3	13,4	14,3	+240
Volume moyen de travail par intermittent (en jours)	67,3	63,9	61,5	61,2	58,6	61,3	59,7	61,3	61,0	-31
Salaire journalier par intermittent (en euros constants 2004)	191,5	193,4	197,3	201,6	206,9	206,2	206,0	204,4	206,0	+10
Rémunération annuelle moyenne par intermittent (en euros constants 2004)	12 895,7	12 349,1	12 144,2	12 343,4	12 134,1	12 629,8	12 300,1	12 533,3	12 558,8	-24

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / Deps

Les caractéristiques socio-démographiques des salariés inscrits à la Caisse des congés spectacles confirment pleinement celles observées à partir des sources précédentes :

- une très forte majorité d'hommes (66%) ;
- une population jeune comptant en moyenne 62% de moins de 40 ans ;

- une population répartie pour moitié sur l’Ile-de-France et pour moitié sur l’ensemble des autres régions (respectivement 51% et 49%), avec de très fortes divergences selon le métier considéré : une écrasante proportion de franciliens dans certains métiers technico-artistiques comme ceux de producteur (85%), réalisateur (70%), créateur de costumes (85%) ou encore, chef monteur (79%) ; d’autres métiers très fortement implantés, au contraire, dans les autres régions de l’hexagone : ceux de musicien (69%), de technicien vidéo (61%) ou d’éclairagiste (61%), par exemple.

En 2005, 21 000 entreprises sont recensées par la Caisse des Congés Spectacles (voir tableau n° 11 ci-dessous), se répartissant en 15 000 entreprises du spectacle vivant et 6 000 de l’audiovisuel. Les trois principaux secteurs sont les « activités culturelles et théâtrales » (27%), les « variétés » (24%) et la « production audiovisuelle » (16%)

Tableau 11 – Répartition des entreprises par branche en 2005 (hors Guso)

	Effectifs	%
Cinéma	625	3
Production audiovisuelle	3317	16
Télévision publique	9	0
Radios télévisions privées	127	1
Industries techniques	750	4
Studios d’enregistrements sonores	155	1
Edition musicale et sonore	694	3
Publicité	321	2
Autres structures de l’audiovisuel	20	0
Audiovisuel	6 018	28
Activités culturelles et théâtrales	5734	27
Concert et lyrique	1552	7
Spectacle chorégraphique	755	4
Variétés	5061	24
Cabarets, café théâtre	264	1
Cirque	141	1
Prestation de service	377	2
Divers spectacles	897	4
Animation socioculturelle	257	1
Animation loisirs	213	1
Spectacle vivant	15251	72
Autres branches	25	0
Autres branches	25	0
Total	21294	100

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / Deps

L'appréciation du poids de chaque secteur varie très sensiblement selon que l'on considère le nombre d'entreprises ou plutôt le volume d'emploi et la masse salariale que représentent ces mêmes entreprises. Ainsi, si près des trois quarts des entreprises sont des entreprises du spectacle vivant, celles-ci ne représentent que la moitié du volume d'emploi et 39% de la masse salariale (voir tableau 12).

Tableau 12 - Répartition du volume de travail et de la masse salariale par branche d'activité des entreprises en 2005 (hors GUSO)

	Volume de travail (en jours)	Volume de travail(%)	Masse salariale	Masse salariale (%)
Cinéma	699901	10	2,07E+08	14
Production audiovisuelle	1827540	26	4,53E+08	31
Télévision publique	336884	5	6,51E+07	4
Radios télévisions privées	130210	2	2,90E+07	2
Industries techniques	400683	6	8,40E+07	6
Studios d'enregistrements sonores	23804	0	5,58E+06	0
Edition musicale et sonore	98929	1	2,29E+07	2
18 = publicité	120202	2	3,20E+07	2
Autres structures de l'audiovisuel	2651	0	5,23E+05	0
Audiovisuel	3640804	51	9,00E+08	61
Activités culturelles et théâtrales	1427839	20	2,23E+08	15
Concert et lyrique	333182	5	5,95E+07	4
Spectacle chorégraphique	120797	2	2,03E+07	1
Variété	862589	12	1,59E+08	11
Cabarets, café théâtre	83319	1	9,62E+06	1
Cirque	54102	1	8,16E+06	1
Prestation de service	205188	3	3,52E+07	2
Divers spectacles	252307	4	4,29E+07	3
Animation socioculturelle	47879	1	7,01E+06	0
Animation loisirs	131120	2	1,85E+07	1
Spectacle vivant	3518322	49	5,82E+08	39
Autres branches	2724	0	6,41E+05	0
Autres branches	2724	0	6,41E+05	0
Total	7161850	100	1,48E+09	100

Source : Caisse des congés spectacles / CESTA / Deps

Audiens

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle¹⁷

¹⁷ Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. 63.

En 2006, un peu plus de 300 000 salariés ont travaillé au moins une heure dans l'une des activités du spectacle (voir tableau ci-dessous). Parmi ces salariés, on compte 230 000 intermittents et 88 000 permanents. La somme de ces deux catégories de salariés est légèrement supérieure à l'effectif total des salariés, certains individus ayant déclaré à la fois des périodes de travail en tant que permanents¹⁸ et qu'intermittents (et en particulier dans le code NAF 923A « Activités artistiques »).

Tableau 13- Nombre de salariés intermittents et permanents dans le spectacle entre 1999 et 2006

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 1999-2006
Intermittents	198 238	209 935	214 141	210 194	208 766	213 792	225 909	230 529	+ 16%
Permanents	63 731	71 024	73 106	72 559	72 967	76 502	83 199	88 010	+ 38%
Total (*)	255 204	273 432	279 761	275 620	274 436	282 346	300 074	308 416	+ 21%

Source : Audiens

(*) Total dédoublonné par statut. Un salarié intermittent peut aussi avoir des périodes d'emploi en tant que salarié permanent

Tableau 14 - Répartition des salariés du spectacle (intermittents et permanents) selon l'activité de l'entreprise en 2006

Code NAF	Intitulé	Effectifs		Total (**)
		Intermittents	Permanents	
923A	Activités artistiques	101 638	27 015	125 422
923B	Services annexes aux spectacles	50 084	12 400	61 486
923D	Gestion de salles de spectacles	15 079	6 027	20 941
923K	Activités diverses de spectacle	4 173	1 208	5 362
Total Spectacle Vivant (*)		131 021	45 783	171 253
221G	Edition d'enregistrements sonores	10 427	1 497	11 885
921A	Production de films pour la télévision	40 362	3 000	43 146
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	26 875	4 250	30 901
921C	Production de films pour le cinéma	56 893	4 289	60 852
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	24 483	5 256	29 467
921F	Distribution de films cinématographiques	2 426	1 076	3 496
921G	Edition et distribution vidéo	1 274	969	2 231
921J	Projection de films cinématographiques	211	11 507	11 717
922A	Activités de radio	7 545	3 795	11 240
922B	Production de programmes de télévision	14 763	2 435	17 008
922C	Diffusion de programmes de télévision	-	-	-
922D	Edition de chaînes généralistes	16 514	2 385	18 784
922E	Edition de chaînes thématiques	3 027	2 824	5 757
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	72	97	167
Total Audiovisuel (*)		130 499	42 675	169 995
Total Spectacle (*) (**)		230 529	88 010	308 416
Effectifs d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité dans le spectacle (*)		39 562	40 832	79 505
Effectifs d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents		29 939		29 939
Manifestations occasionnelles (***)		69 827		69 827
Total des effectifs déclarés à Audiens (*) (**)		282 637	127 395	396 327

Source : Audiens

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois pour un groupe d'activités.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par statut : un individu ayant travaillé à la fois comme intermittent et comme permanent n'est compté qu'une seule fois.

(***) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

En 2006, la répartition de la masse salariale globale est la suivante :

- intermittents (52 %) et permanents (48 %) ;

¹⁸ Rappelons ici que, pour les permanents, certains grands établissements de l'audiovisuel (toutes les télévisions et radios publiques notamment) ne figurent pas dans le champ Audiens. C'est aussi le cas de l'Opéra de Paris dans le spectacle vivant.

- audiovisuel (66 %) et spectacle vivant (34 %). Le poids de l'audiovisuel est légèrement plus important chez les permanents (69 %) que chez les intermittents (64 %).

Tableau 15 - Répartition de la masse salariale globale (champ Audiens) par code NAF en 2006 (en millions d'euros)

Code NAF	Intitulé	Masse salariale		
		Intermittents	Permanents	Total
923A	Activités artistiques	369,8	298,2	667,9
923B	Services annexes aux spectacles	163,2	103,6	266,8
923D	Gestion de salles de spectacles	36,8	66,0	102,8
923K	Activités diverses de spectacle	11,2	9,6	20,9
Total Spectacle Vivant (*)		581,0	477,4	1058,4
221G	Edition d'enregistrements sonores	21,5	24,2	45,7
921A	Production de films pour la télévision	201,8	81,0	282,7
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	105,1	80,4	185,5
921C	Production de films pour le cinéma	270,2	100,5	370,7
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	144,7	140,1	284,8
921F	Distribution de films cinématographiques	7,6	37,2	44,8
921G	Edition et distribution vidéo	2,3	32,0	34,2
921J	Projection de films cinématographiques	0,2	146,9	147,1
922A	Activités de radio	34,1	82,3	116,4
922B	Production de programmes de télévision	85,9	73,1	159,0
922C	Diffusion de programmes de télévision	0,0	0,0	0,0
922D	Edition de chaînes généralistes	85,2	92,9	178,2
922E	Edition de chaînes thématiques	21,5	93,7	115,2
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0,1	2,9	3,0
Total Audiovisuel		980,3	987,0	1967,4
Total Spectacle		1561,3	1464,4	3025,7
Masse salariale d'entreprises d'autres NAF mais déclarant une activité principale dans le spectacle		82,6	392,2	474,8
Masse salariale d'entreprises hors spectacle mais déclarant régulièrement des intermittents		81,2	-	81,2
Manifestations occasionnelles		137,5	-	137,5
Total de la masse salariale déclarés à Audiens		1 862,6	1856,6	3719,2

Source : Audiens

En ce qui concerne les entreprises, on relève qu'une écrasante majorité d'entre elles (81%) ont employé des salariés intermittents en 2006. Mais cette part est très nettement plus élevée dans le spectacle vivant (où les deux tiers des entreprises sont dans ce cas) que dans l'audiovisuel (environ un quart).

Tableau 16 - Nombre d'entreprises dans le spectacle en 2006

Code NAF	Intitulé	Nombre d'entreprises		
		Intermittents (*)	Permanents (**)	Total dédoublonné (***)
923A	Activités artistiques	11 276	3 952	12 463
923B	Services annexes aux spectacles	2 214	1 212	2 561
923D	Gestion de salles de spectacles	582	353	672
923K	Activités diverses du spectacle	317	139	376
Total spectacle vivant		14 389	5 656	16 072
221G	Edition d'enregistrements sonores	797	247	884
921A	Production de films pour la télévision	862	515	960
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 385	857	1 629
921C	Production de films pour le cinéma	1 364	798	1 550
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	638	500	797
921F	Distribution de films cinématographiques	22	106	115
921G	Edition et distribution vidéo	84	65	116
921J	Projection de films cinématographiques	27	712	720
922A	Activités de radio	135	538	591
922B	Production de programmes de télévision	310	221	356
922C	Diffusion de programmes de télévision	-	-	-
922D	Edition de chaînes généralistes	18	15	20
922 ^E	Edition de chaînes thématiques	63	61	80
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	3	7	7
Total audiovisuel		5 708	4 642	7 825
Total spectacle		20 097	10 298	23 897
Entreprises d'autres NAF déclarant une activité principale dans le spectacle (2)		1 684	2 533	3 413
Nombre d'entreprises du spectacle		21 781	12 831	27 310
Entreprises hors spectacle mais déclarant des intermittents de façon régulière		680		
Nombre de manifestations occasionnelles (****)		306 454		

Source : Audiens

(*) Nombre d'entreprises déclarant des intermittents

(**) Nombre d'entreprises déclarant des permanents

(***) Nombre d'entreprises dédoublonnées : une entreprise déclarant à la fois des intermittents et des permanents n'est comptée qu'une seule fois.

(****) Sont comptabilisées dans ce champ les manifestations occasionnelles déclarées par des particuliers ou par des entreprises qui ne sont pas du spectacle et qui ont ponctuellement fait appel à des intermittents. Pour une même entreprise, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'exercice traité. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

GUSO

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant

Rappel : mis en place à la fin de l'année 1999, le Guso est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2004 pour tout employeur d'artiste ou de technicien dont le spectacle vivant n'est pas l'activité principale¹⁹ (exemple : café-restaurants, particuliers, collectivités, etc)..

Les statistiques issues de cette source permettent d'appréhender un pan souvent important (et jusqu'alors peu connu) de l'activité des professionnels du spectacle.

Depuis fin 1999, quelque 375.000 employeurs se sont inscrits au Guso. Ces employeurs sont principalement des particuliers (41%), des associations (38%), des sociétés industrielles et commerciales (9%) et des structures de droit public, Etat et Collectivités (7%).

Sur cet ensemble d'employeurs inscrits, 93 000 ont effectué au moins une déclaration en 2007. Le secteur associatif a représenté près de la moitié de ces employeurs « actifs » (47%), les particuliers, plus d'un quart (27%), les autres catégories d'employeurs occupant une place beaucoup plus modeste (sociétés industrielles ou commerciales : 11 % ; structures de droit public : 10%).

Tableau 17 - Répartition des employeurs actifs, des déclarations et de la masse salariale selon le code juridique en 2007

	Employeurs actifs		Déclarations		Masse salariale	
- Artisans	289	0,3%	1 995	0,3%	343 357	0,2%
- Commerçants	2 201	2,4%	16 369	2,7%	2 976 040	1,9%
Artisans, commerçants	2 490	2,7%	18 364	3,0%	3 319 397	2,2%
- Associations loi 1901 et assimilées	43 473	46,7%	284 551	47,1%	69 045 293	44,8%
- autres associations	62	0,1%	543	0,1%	162 833	0,1%
Associatif	43 535	46,8%	285 094	47,2%	69 208 126	44,9%
Particuliers	25 505	27,4%	54 466	9,0%	13 988 092	9,1%
- Autres sociétés	408	0,4%	4 525	0,7%	1 035 558	0,7%
- Professions libérales	194	0,2%	1 206	0,2%	356 816	0,2%
- SA	2 143	2,3%	32 848	5,4%	8 995 322	5,8%
- SARL	7 010	7,5%	90 120	14,9%	20 828 591	13,5%
Sociétés industrielles ou commerciales	9 755	10,5%	128 699	21,3%	31 216 287	20,2%
- Administrations de l'Etat	181	0,2%	1 555	0,3%	529 226	0,3%
- Collectivités territoriales	5 329	5,7%	78 650	13,0%	24 433 771	15,8%
- Etablissements publics	3 709	4,0%	26 172	4,3%	8 406 324	5,4%
- Régie	6	0,0%	103	0,0%	31 958	0,0%
Structures de droit public	9 225	9,9%	106 480	17,6%	33 401 278	21,7%
- Autre forme juridique	221	0,2%	1 060	0,2%	355 741	0,2%
- Comités d'entreprise	1 918	2,1%	8 204	1,4%	2 381 788	1,5%
- Forme juridique inconnue	20	0,0%	29	0,0%	7 099	0,0%
- Mutuelles	186	0,2%	724	0,1%	164 070	0,1%
- Organismes de protection sociale	43	0,0%	197	0,0%	57 580	0,0%
- Syndicats (hors copropriétés)	160	0,2%	557	0,1%	153 033	0,1%
- Syndicats de copropriétés	17	0,0%	37	0,0%	8 108	0,0%
Autres	2 565	2,8%	10 808	1,8%	3 127 418	2,0%
Ensemble	93 075	100%	603 911	100%	154 260 599	100%

Source : Guso

¹⁹ La notion d'activité principale est à considérer du point de vue du code NAF (Nomenclature d'Activité Française) et non de la détention d'une licence d'entrepreneur de spectacle laquelle est obligatoire lorsqu'une structure organise plus de 6 séances annuelles.

Plus du tiers des employeurs n'ont effectué en 2007 qu'une seule déclaration et plus des trois quarts, moins de six dans l'année.

Le salaire moyen par déclaration s'est élevé à 255 euros en 2007 (253€ en 2006), ce qui représente au total une masse salariale de près de 155 millions d'euros.

A lui seul, le secteur associatif représente près de la moitié des déclarations (48%) et de la masse salariale (46%), tandis que les particuliers ne représentent que 9% des déclarations et des salaires. Les sociétés industrielles ou commerciales représentent chacune environ 20% des salaires versés.

Les 600 000 contrats déclarés au Guso en 2007 correspondent majoritairement à des emplois d'artistes (90% contre 10% seulement pour les techniciens). Parmi ceux-ci, les artistes de la musique (musiciens, chanteurs, chefs d'orchestre) représentent, à eux seuls, les trois quarts des déclarations.

Tableau 18 - Répartition par type d'emploi occupé en 2007

Type d'employeur	Nombre d'employeurs	%
Artistes	542 099	89,8%
Artiste de variété	29 331	4,9%
Chanteur	90 135	14,9%
Chef d'orchestre	5 465	0,9%
Comédien	38 371	6,4%
Danseur	32 091	5,3%
Musicien	346 706	57,4%
Techniciens & cadres	61 812	10,2%
Cadre	8 207	1,4%
Technicien	53 605	8,9%
Total Emplois	603 911	100%

Source : Guso

Afdas

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

En 2007, environ 61 000 personnes travaillant dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel ont suivi un stage de formation dans le cadre de l'Afdas, soit une augmentation de + 24% par rapport à l'année précédente. L'augmentation était déjà sensible les deux années précédentes (+ 11% entre 2005 et 2006), mais elle s'est encore intensifiée cette année.

La répartition de ces stagiaires est la suivante :

- . permanents du spectacle vivant : 20 %
- . permanents de l'audiovisuel : 58 %
- . intermittents artistes ou musiciens : 12 %
- . intermittents techniciens de l'audiovisuel : 6 %
- . intermittents techniciens du spectacle vivant : 4 %

La progression du nombre de personnes touchées par la formation est importante dans chacune des catégories énumérées ci-dessus. Mais elle est tout spécialement marquée parmi les permanents de l'audiovisuel où elle progresse de 33% entre 2006 et 2007 (respectivement +21% et +13% parmi les permanents du spectacle vivants et parmi les intermittents entre ces deux mêmes dates.

La répartition des stages selon le domaine de formation est présentée dans le tableau ci-dessous. Chez les permanents, les formations les plus fréquentes sont plutôt des formations "généralistes" (informatique, bureautique, sécurité, langues, PAO, multimédia), à l'exception des permanents du spectacle vivant au sein desquels 24% ont suivi une formation relevant du spectacle vivant. Chez les intermittents, trois types de formations sont sur-représentées : les formations artistiques, les formations relatives à l'audiovisuel et les formations linguistiques.

Tableau 19 - Répartition des stagiaires selon la nature de la formation suivie, en 2007
En %

Nature de la formation	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Permanents du spectacle vivant	Permanents de l'audiovisuel		
Informatique, bureautique, comptabilité	13	22	5	16
Audiovisuel	3	24	20	19
Langues	7	9	17	10
Formation artistique	6	1	31	8
Encadrement, Développement personnel, Communication	6	14	1	10
Sécurité, secourisme	20	7	4	9
PAO, CAO, Multimédia	6	6	4	5
Spectacle vivant	24	1	7	7
Autres	9	14	7	12
Total	100	100	100	100

Source : AFDAS

Les caractéristiques socio-démographiques des stagiaires 2007 sont les suivantes :

- une légère surreprésentation masculine (52 %), à l'exception de la catégorie des permanents du spectacle vivant où s'observe au contraire une légère surreprésentation féminine (52%),
- une part importante de personnes âgées de moins de 35 ans (42%),

- une très forte proportion de personnes résidant en Île-de-France (70 %), avec un très fort contraste entre permanents de l'audiovisuel (massivement franciliens) et permanents du spectacle vivant (répartis de façon beaucoup plus homogène sur l'ensemble du territoire).

Tableau 20 - Répartition des stagiaires selon le statut et plusieurs indicateurs sociodémographiques en 2007 (en %)

	Permanents		Intermittents	Ensemble
	Permanents du spectacle vivant	Permanents de l'audiovisuel		
Part des hommes	48	53	56	52
Part des moins de 35 ans	42	42	42	42
Part des résidents en Île-de-France	44	86	58	71

Source : AFDAS

En 2007, près de 23 000 entreprises du spectacle ont cotisé pour le dispositif de formation professionnelle de l'AFDAS. Parmi elles, 13 000 environ relèvent du spectacle vivant (dont près de 10 000 dans le seul secteur des activités artistiques) et près de 8 000 de l'audiovisuel et du cinéma.

Tableau 21 – Répartition des entreprises cotisantes par code NAF en 2007

code NAF	libellé	Nombre d'entreprises	cotisations	
			montant total	dont intermittents du spectacle
923A	Activités artistiques	9 805	15 182 907	8 200 762
923B	Services annexes aux spectacles	2 120	6 071 289	3 404 058
923D	Gestion de salles de spectacles	473	2 191 417	574 804
923K	Activités diverses du spectacle	242	280 761	190 756
	Entreprises avec un code NAF lié au spectacle vivant	12 640	23 726 374	12 370 381
	Autres codes NAF	2 233	6 080 754	4 300 072
	Total branche spectacle vivant	14 873	29 807 129	16 670 453
221G	Edition d'enregistrements sonores	739	1 898 220	373 181
921A	Production de films pour la télévision	816	4 868 315	3 711 540
921B	Production de films institutionnels et publicitaires	1 361	372 979	2 195 356
921C	Production de films pour le cinéma	1 314	8 558 056	6 730 239
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	683	6 575 832	2 655 069
921 F	Distribution de films cinématographiques	115	591 154	16 841
921G	Edition et distribution vidéo	140	675 785	120 973
921J	Projection de films cinématographiques	733	2 783 876	3 859
922A	Activités de radio	591	6 259 958	651 023
922B	Production de programmes de télévision	345	438 010	2 494 167
922D	Edition de chaînes généralistes	9	7 103 538	998 352
922 ^E	Edition de chaînes thématiques	46	1 852 443	214 855
922 F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	7	831 457	12 823
	Entreprises avec un code NAF lié au cinéma ou à l'audiovisuel	6 899	42 809 623	20 178 278
	Autres codes NAF	981	20 178 231	1 973 248
	Total branche cinéma audiovisuel	7 880	62 987 854	22 151 526
	Total Spectacle	22752	92794983	38821989

Source : AFDAS

Les entreprises cotisantes sont plutôt de petite taille, 94% d'entre elles comptant moins de dix salariés en 2007 (voir tableau 22 ci-dessous). Cette caractéristique est toutefois plus marquée encore dans la branche du spectacle vivant.

Tableau 22 – Répartition des entreprises cotisantes selon la taille en 2007

En %

	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 salariés et plus	Ensemble
Spectacle Vivant	96	4	100
Cinéma et audiovisuel	89	11	100
Ensemble	94	6	100

Source : AFDAS

Données régionales

Unédic

Champ : Ensemble des salariés intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10

Tableau 23 - Allocataires de l'Assurance chômage indemnisés au titre des annexes 8 et 10 au 31/12/2007

Région de résidence	Annexe 8		Annexe 10		Ensemble	
	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen
11 Ile-de-France	24 082	37	13 930	39	38 012	38
21 Champagne-Ardenne	226	37	352	41	578	39
22 Picardie	397	38	430	40	827	39
23 Haute-Normandie	429	38	446	41	875	39
24 Centre	775	38	1 004	40	1 779	39
25 Basse-Normandie	351	38	461	39	812	39
26 Bourgogne	386	39	566	41	952	40
31 Nord-Pas-de-Calais	854	35	865	37	1 719	36
41 Lorraine	327	37	611	39	938	38
42 Alsace	545	36	476	40	1 021	38
43 Franche-Comté	256	39	302	41	558	40
52 Pays-de-la-Loire	1 132	37	1 854	39	2 986	38
53 Bretagne	1 000	38	1 249	40	2 249	39
54 Poitou-Charentes	734	37	769	40	1 503	39
72 Aquitaine	996	38	1 607	40	2 603	39
73 Midi-Pyrénées	1 139	39	2 524	40	3 663	39
74 Limousin	152	38	247	39	399	39
82 Rhône-Alpes	2 547	37	3 416	39	5 963	38
83 Auvergne	295	39	586	41	881	40
91 Languedoc-Roussillon	1 161	40	2 592	41	3 753	40
93 Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 710	38	3 312	40	6 022	39
94 Corse	94	37	90	42	184	39
97 Guadeloupe	49	36	20	42	69	38
97 Guyane	11	36	7	45	18	40
97 La Réunion	66	39	64	44	130	41
97 Martinique	127	37	110	38	237	38
Total	40 841	37	37 890	40	78 731	39

Source : Unédic/DEPS

ANPE

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant, inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7 ou 8²⁰

Tableau 24 – répartition des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle par région

Demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle		
	Nombre	%
Alsace	1 657	1,2
Aquitaine	4 786	3,5
Auvergne	1 518	1,1
Basse-Normandie	1 505	1,1
Bourgogne	1 575	1,2
Bretagne	4 126	3,0
Centre	2 903	2,1
Champagne-Ardenne	997	0,7
Corse	350	0,3
Franche-Comté	914	0,7
Haute-Normandie	1 660	1,2
Ile-de-France	64 444	47,6
Limousin	742	0,5
Lorraine	1 675	1,2
Midi-Pyrénées	6 178	4,6
Languedoc-Roussillon	6 362	4,7
Nord-Pas-de-Calais	3 139	2,3
Pays de la Loire	5 013	3,7
Picardie	1 452	1,1
Poitou	2 249	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 567	7,8
Rhône-Alpes	10 051	7,4
Dom-Tom	1 534	1,1
Total	135 397	100,0

Source : ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail - France entière / Deps

²⁰ Voir en annexe le détail des catégories utilisées par l'ANPE p. 64.

Caisse des congés spectacles

Champ : Ensemble des salariés en CDDU ayant déclaré au moins un contrat à la Caisse des congés spectacles au cours de l'année

Tableau 25 - Répartition des salariés intermittents selon la région de résidence

	1986		2005	
	Salariés intermittents	%	Salariés intermittents	%
Alsace	449	1,2	1668	1,3
Aquitaine	552	1,5	3748	3,0
Auvergne	199	0,5	1334	1,1
Basse-Normandie	176	0,5	1250	1,0
Bourgogne	314	0,8	1579	1,3
Bretagne	416	1,1	3397	2,7
Centre	438	1,2	2814	2,2
Champagne-Ardenne	227	0,6	968	0,8
Corse	34	0,1	275	0,2
DOM-TOM et autres	409	1,1	2051	1,6
Franche-Comté	198	0,5	935	0,7
Haute-Normandie	354	0,9	1558	1,2
Ile-de-France (hors Paris)	9456	25,2	29297	23,3
Paris	18179	48,5	35057	27,9
Languedoc-Roussillon	655	1,7	621	0,5
Limousin	169	0,5	1590	1,3
Lorraine	303	0,8	4813	3,8
Midi-Pyrénées	409	1,1	2814	2,2
Nord-Pas-de-Calais	407	1,1	8698	6,9
PACA	1616	4,3	8698	6,9
Pays-de-la-Loire	521	1,4	4203	3,3
Picardie	248	0,7	1464	1,2
Poitou-Charentes	218	0,6	2121	1,7
Rhone-Alpes	1518	4,1	8565	6,8
Total	37466	100,0	125808	100,00

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

Tableau 26 - Répartition du nombre d'entreprises par région de l'entreprise en 2005 (hors GUSO)

	Nombre d'entreprise	Proportion (%)
Alsace	360	1,69
Aquitaine	717	3,37
Auvergne	300	1,41
Basse-Normandie	236	1,11
Bourgogne	358	1,68
Bretagne	723	3,40
Centre	532	2,50
Champagne-Ardenne	239	1,12
Corse	86	0,40
Franche-Comté	210	0,99
Haute-Normandie	333	1,56
Ile-de-France	9111	42,78
Dont		
- Paris	5303	24,90
- Hors Paris	3808	17,88
Languedoc-Roussillon	1025	4,81
Limousin	158	0,74
Lorraine	315	1,48
Midi-Pyrénées	943	4,43
Nord-Pas-de-Calais	541	2,54
PACA	1687	7,92
Pays-de-la-Loire	756	3,55
Picardie	316	1,48
Poitou-Charentes	417	1,96
Rhone-Alpes	1759	8,26
DOM-TOM et autres	172	0,81
Total	21294	100

Source : Caisse des congés spectacles / Cesta / Deps

Audiens

Champ : ensemble des salariés intermittents et permanents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle²¹

Tableau 27 - Répartition des effectifs par région d'implantation de l'entreprise

	Total Spectacle Vivant	Total Audio visuel	Total Spectacle défini par ces NAF	Autres activités du spectacle (***)	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (****)	TOTAL Spectacle (*)
Alsace	4 292	1 463	5 599	1 762	483	2 209	8 608
Aquitaine	8 563	1 848	10 192	3 484	820	5 091	17 070
Auvergne	4 440	439	4 810	2 025	198	2 936	8 808
Basse Normandie	3 562	459	3 977	3 065	60	2 267	8 110
Bourgogne	4 052	479	4 503	1 979	172	2 726	8 360
Bretagne	8 793	2 284	10 635	3 242	1 180	4 812	16 962
Centre	8 061	1 286	9 263	1 915	51	5 082	14 544
Champagne Ardenne	3 203	523	3 692	1 486	106	2 415	6 893
Corse	451	488	921	422	100	175	1 507
Franche Comté	2 771	583	3 329	1 791	87	1 441	5 914
Haute Normandie	4 217	551	4 707	1 436	100	2 295	7 616
Ile de France	78 403	145 744	201 999	25 066	18 721	20 718	231 860
Languedoc Roussillon	9 645	1 110	10 596	4 766	265	7 597	19 243
Limousin	2 305	409	2 700	625	8	1 932	4 762
Lorraine	4 316	1 627	5 829	2 077	595	2 986	9 963
Midi Pyrénées	9 341	1 635	10 703	3 303	663	7 691	18 568
Nord	8 237	1 921	9 747	2 620	1 078	4 080	15 390
PACA	18 928	7 940	26 128	8 227	2 535	9 133	39 534
Pays de Loire	10 460	2 402	12 604	3 657	986	6 640	20 163
Picardie	3 790	666	4 417	1 150	301	2 757	7 964
Poitou Charente	5 373	1 866	7 130	2 873	395	3 952	12 601
Rhône Alpes	18 227	5 462	22 807	7 225	2 153	8 486	34 097
Monaco	80	109	189	-	47	4	236
Outre Mer	1 010	1 207	2 177	75	37	768	2 879
Etranger ou non renseigné	38	26	64	5	104	146	319
TOTAL (**)	171 253	169 995	308 416	79 505	29 939	69 827	396 327

Source : Audiens / Deps

(*) Nombre d'individus dédoublonnés sur le code NAF : un individu peut alterner des périodes d'activité dans différents secteurs mais il n'est compté qu'une seule fois par région.

(**) Nombre d'individus dédoublonnés par région d'implantation : un individu déclaré par deux entreprises ayant le même code NAF mais n'étant pas implantés dans la même région n'est comptabilisé qu'une seule fois

(***) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(****) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

²¹ Au sens des codes NAF qui figurent en annexe p. 50.

Tableau 28 - Répartition des entreprises par région d'implantation

	Spectacle Vivant	Audio visuel	Spectacle	Autres activités du spectacle (*)	TOTAL Spectacle	Hors spectacle mais avec des intermittents de façon régulière	Manifestation occasionnelle (**)
Alsace	281	73	354	75	429	14	4 608
Aquitaine	724	190	914	165	1 079	20	15 870
Auvergne	257	57	314	76	390	6	6 966
Basse Normandie	215	62	277	77	354	6	5 325
Bourgogne	343	71	414	90	504	4	5 651
Bretagne	670	216	886	147	1 033	15	16 465
Centre	470	104	574	99	673	7	12 190
Champagne Ardenne	188	47	235	56	291	8	5 526
Corse	59	42	101	20	121	2	803
Franche Comté	185	44	229	59	288	5	3 315
Haute Normandie	329	68	397	75	472	4	4 935
Ile de France	5 113	5 000	10 113	908	11 021	431	51 104
Languedoc Roussillon	952	179	1 131	190	1 321	13	28 812
Limousin	162	46	208	35	243	1	3 599
Lorraine	234	80	314	89	403	13	7 499
Midi Pyrénées	892	181	1 073	171	1 244	18	23 574
Nord	476	134	610	105	715	11	9 294
PACA	1 468	397	1 865	297	2 162	30	34 299
Pays de Loire	708	141	849	165	1 014	13	22 824
Picardie	295	54	349	62	411	6	5 488
Poitou Charente	399	119	518	125	643	6	9 252
Rhône Alpes	1 587	487	2 074	318	2 392	41	27 626
Monaco	4	6	10	-	10	2	11
Outre Mer	58	22	80	8	88	2	1 364
Etranger ou non renseigné	3	5	8	1	9	1	54
TOTAL	16 072	7 825	23 897	3 413	27 310	680	306 454

Source : Audiens / Deps

(*) Il s'agit des entreprises déclarant au moins un intermittent, dont le code NAF est autre que ceux en annexe, mais dont l'activité principale déclarée relève bien du spectacle

(**) Sont comptabilisées dans ce champ les effectifs déclarés lors de manifestations occasionnelles. Des entreprises qui ne sont pas du spectacle, font ponctuellement appel à des intermittents. Ce chiffre inclut aussi les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).

GUSO

Champ : artistes et techniciens du spectacle vivant embauchés par des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant

Tableau 29 - Répartition des déclarations et des employeurs actifs par régions

	Nombre de Déclarations		Nombre Employeurs Actifs	
	603 911	100%	93 075	100%
Île-de-France	96 769	16,0%	9 087	9,8%
Languedoc-Roussillon	64 319	10,7%	7 404	8,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	61 999	10,3%	7 216	7,8%
Midi-Pyrénées	57 922	9,6%	8 140	8,7%
Pays de la Loire	47 863	7,9%	9 118	9,8%
Rhône-Alpes	46 402	7,7%	9 946	10,7%
Aquitaine	30 805	5,1%	5 215	5,6%
Bretagne	29 937	5,0%	6 297	6,8%
Centre	24 852	4,1%	4 561	4,9%
Poitou-Charentes	18 562	3,1%	3 716	4,0%
Nord-Pas-de-Calais	17 544	2,9%	2 907	3,1%
Lorraine	16 006	2,7%	2 950	3,2%
Auvergne	12 903	2,1%	2 506	2,7%
Champagne-Ardenne	11 231	1,9%	2 110	2,3%
Bourgogne	11 130	1,8%	2 506	2,7%
Picardie	10 969	1,8%	1 856	2,0%
Basse-Normandie	9 566	1,6%	2 051	2,2%
Haute-Normandie	9 072	1,5%	1 537	1,7%
Alsace	9 011	1,5%	1 173	1,3%
Limousin	6 274	1,0%	1 333	1,4%
Franche-Comté	5 664	0,9%	1 117	1,2%
Dom Tom	3 631	0,6%	184	0,2%
Corse	1 220	0,2%	121	0,1%
Étranger	260	0,0%	24	0,0%

Source : Guso

Afdas

Champ : ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle vivant ayant bénéficié d'une formation

Tableau 30 – Répartition régionale des stagiaires

Régions	Permanents Spectacle vivant	Permanents Audiovisuel et Cinéma	INTERMITTENTS (1)				TOTAL
			ARTISTES INTERPRETES	ARTISTES MUSICIENS	TECHNICIENS CINEMA AUDIOVISUEL	TECHNICIENS SPECTACLE VIVANT	
Provence Côte d'Azur	7	1	6	7	3	9	3
Languedoc Roussillon	4	0	4	11	1	6	2
corse	0	0	0	0	0	0	0
Rhône alpes	9	2	7	11	4	11	5
Auvergne	1	0	1	2	0	1	1
Bourgogne	2	1	1	1	0	1	1
Franche comte	1	0	1	0	0	1	0
midi Pyrénées	2	1	5	18	2	6	2
aquitaine	3	1	2	5	1	4	2
limousin	1	0	0	0	0	1	0
Poitou Charente	3	1	2	1	2	2	1
Bretagne	3	2	2	3	1	4	2
Basse Normandie	2	0	1	0	0	2	1
Pays de la Loire	5	1	3	5	1	5	2
Nord-pas-de- calais	4	1	1	1	1	3	2
Picardie	1	0	1	0	1	0	0
Haute- Normandie	3	1	1	0	1	1	1
Alsace	3	1	1	1	2	4	2
Lorraine	1	1	1	2	1	2	1
Champagne – Ardennes	2	0	0	0	0	1	1
Centre	1	0	2	3	1	3	1
DOM TOM	0	0	0	0	1	0	0
Ile de France	41	85	61	26	76	34	70
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
GENERAL							

Source : AFDAS / Deps

Tableau 31 – Répartition régionale des entreprises cotisantes

libellé	Spectacle vivant		Cinéma et audiovisuel		Total	
	nombre d'entreprises	Proportion	nombre d'entreprises	Proportion	nombre d'entreprises	Proportion
Provence cote d'azur	1 434	10	420	5	1 854	8
Languedoc Roussillon	846	6	196	2	1 042	5
corse	58	0	28	0	86	0
Rhône alpes	1 479	10	528	7	2 007	9
auvergne	259	2	73	1	332	1
bourgogne	332	2	79	1	411	2
franche comte	196	1	49	1	245	1
midi Pyrénées	848	6	207	3	1 055	5
aquitaine	692	5	198	3	890	4
limousin	146	1	42	1	188	1
Poitou Charente	410	3	142	2	552	2
Bretagne	613	4	224	3	837	4
Basse Normandie	229	2	76	1	305	1
Pays de la Loire	658	4	171	2	829	4
Nord-pas-de-calais	461	3	178	2	639	3
Picardie	224	2	58	1	282	1
Haute-normandie	268	2	67	1	335	1
alsace	309	2	95	1	404	2
lorraine	254	2	94	1	348	2
champagne - Ardennes	179	1	56	1	235	1
centre	448	3	106	1	554	2
DOM TOM	26	0	12	0	38	0
Ile de France	4 504	30	4 781	61	9 285	41
TOTAL GENERAL	14 873	100	7 880	100	22 753	100

Source : AFDAS / Deps

Annexe 1 - Présentation de la Commission Emploi

L'article du décret n°93-724 du 29 mars 1993²² créant le Conseil national des professions du spectacle institue en son sein une commission emploi, qui n'a fonctionné que dans les premières années qui ont suivi la création du CNPS. Cette commission est réactivée à partir de septembre 2003.

Les débats autour de la réforme de l'intermittence ont mis en lumière l'insuffisance des données économiques et sociales dans le champ du spectacle et les difficultés qui en résultent pour l'appréhension des questions d'emploi. La commission emploi a donc pour mission :

- d'établir un état des lieux des données disponibles et faire des propositions d'amélioration des systèmes d'information sur l'emploi ;
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'une réflexion sur les emplois et les qualifications, en liaison avec les organismes compétents et notamment les Commissions paritaires nationales emploi formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel (CPNEF-SV et CPNEF-AV) ;
- de mettre en place des indicateurs et réaliser des études ponctuelles en liaison avec l'Observatoire de l'emploi culturel du Département des études et de la prospective ;
- d'élaborer un cahier des charges pour l'interconnexion des fichiers sociaux.

Présidée par Claude Seibel, Inspecteur général de l'Insee, Président du Groupe de « Prospective des métiers et qualifications » auprès du Commissariat Général du Plan, la Commission est composée :

- de représentants des organisations professionnelles membres du CNPS,
- des représentants des administrations compétentes,
- des représentants d'organismes sociaux.

Des experts du monde de la recherche et du monde professionnel sont associés aux travaux de la commission. Son secrétariat est assuré par le Département des études, de la prospective et des statistiques et la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Elle se réunit plusieurs fois par an en séance plénière. Dans l'intervalle de ces réunions, une cellule technique assure la préparation des travaux et de leur suivi. Cette cellule comprend des représentants du DEPS, de la DMDTS, des organismes producteurs de données, des deux CPNEF ainsi que les experts associés aux travaux de la Commission.

²² A la suite de quelques modifications intervenues depuis l'automne 2003, ce texte a été réactualisé en juin 2005.

Annexe 2 - Liste des organismes membres de la Commission

Président

Claude SEIBEL, Inspecteur Général de l'Insee

Services de l'Etat

Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)

Centre national de la Cinématographie (CNC)

Direction des Médias (DDM)

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI)

Agence nationale pour l'emploi

Insee (Division des salaires et des revenus d'activité)

Représentants des Collectivités Territoriales

Association des Maires de France

Association des Régions de France

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV)

Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation de l'Audiovisuel (CPNEF-AV)

Organisme paritaire collecteur agréé

AFDAS

Organismes de protection sociale

AUDIENS

Caisse des congés spectacles

Unédic

Organisations syndicales de salariés

FASAP-FO

F3C – CFDT

FNSAC-CGT

SFA-CGT

SNAM-CGT

SNTR-CGT

SYNPTAC – CGT

SNRT-CGT

Fédération communication et culture CFTC

CFE – CGC

SNTPCT

Organisations d'employeurs

AESPA

AFPF

ARENES

CPDO

FESAC

PRODISS

PROFEVIS

SMA

SNC

SNSP

SNES

SPI

SRGP

SRN

SYNAPSS

SYNDEAC

SYNOLYR

SYNPASE

UPF

USPA

Annexe 3 - Calendrier et ordre du jour des réunions en 2007-2008

Réunion du vendredi 16 novembre 2007

- validation du projet de rapport 2006-2007
- compte-rendu des rencontres du Président avec le cabinet de la ministre et avec le bureau du CNPS
- choix des thèmes de travail et fixation du calendrier des réunions de l'année.

Réunion du vendredi 14 décembre 2007

- examen des statistiques produites par l'Unédic sur les deux annexes de l'AC et le Fonds de professionnalisation
- présentation du projet de document relatif à la « Circulaire Auclair » sur le lien entre financement public et emploi
- précisions sur les thèmes de travail et le calendrier des réunions 2008.

Réunion du vendredi 25 janvier 2008

(Thème général de la réunion : les données économiques sur le spectacle)

- présentation du système d'information statistique du CNC
- présentation des premiers résultats de l'enquête du Centre National des Variétés
- présentation des résultats du Rapport de branche de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

Réunion du vendredi 7 mars 2008

(Thème général de la réunion : l'approche « métiers »)

- présentation des données métiers à partir de la source Caisse des congés spectacles 1986-2004
- point sur les travaux engagés par les deux Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications
- échanges sur les pistes d'amélioration de l'approche « métiers ».

Réunion du vendredi 16 mai 2008

- présentation de l'exploitation statistique des DADS 2005
- point sur les travaux menés en région à partir de la même source DADS
- présentation des données relatives aux bénéficiaires des Fonds (transitoire et de professionnalisation).

Réunion du vendredi 13 juin 2008

- point sur l'emploi permanent dans les structures de diffusion et d'enseignement subventionnées par le ministère
- la parité dans les structures du spectacle vivant : bilan statistique (R. Prat)
- suivi de l'implémentation de la nomenclature harmonisée des emplois dans les fichiers des organismes sociaux et point sur la question de l'interconnexion des fichiers CCS/Unédic/Audiens
- thèmes nouveaux à inscrire au programme 2008-2009 des travaux de la Commission.

Annexe 4 - Présentation des sources statistiques permettant de décrire l'emploi dans le spectacle

Recensement de la Population (Insee)

Périodicité : tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; " en continu " à partir de 2004

Objectif général de la source

- Dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques.
- Connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat.
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

Méthodologie

Champ : population résidant en France

Part de la population enquêtée : ensemble de la population

Méthode : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et du spectacle.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail).
- Evaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.
- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

Périodicité : annuelle jusqu'en 2002 ; " en continu " à partir de 2003

Objectif général de la source

- Répartir la population entre emploi, chômage et inactivité.
- Caractériser chacune de ces trois sous-populations (actifs, chômeurs, inactifs).

Méthodologie

Champ : population de 15 ans et plus résidant en France et habitant dans un logement ordinaire.

Part de la population enquêtée : sondage au 1/300^{ème} environ.

Méthode : entretiens en face à face par enquêteur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Estimation du nombre d'actifs dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles.
- Caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut, existence d'une activité secondaire) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- La profession utilisée ici est la " profession principale ", c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment de l'enquête. Cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquêté déclarera le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus. A la différence du *Recensement de la population*, l'enquête Emploi fournit des renseignements sur l'exercice d'une activité secondaire (mais de façon plus agrégée que l'activité principale, NAF à 2 chiffres seulement)

- Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel (ex : artistes dramatiques *et* danseurs) ou des professions de champs voisins (ex : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

- Le taux de sondage (1/300^e environ) ne permet pas d'avoir des informations fiables pour des populations à faibles effectifs et notamment, d'effectuer des traitements au niveau régional.

Périodicité : annuelle

Objectif général de la source

- Décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs.
- Permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier SIRENE par exemple).

Méthodologie

Champ : établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'Etat, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extra-territoriales en sont exclus.

Part de la population concernée : les DADS couvrent environ 75% de la population salariée.

Méthode : déclaration administrative remplie par l'employeur.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés. Pour ces derniers, le codage PCS à 4 chiffres est obligatoire depuis 1998. Aujourd'hui, il est encore imparfaitement renseigné.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le spectacle et hors de ce secteur (pourvu qu'il reste dans le privé).
- L'entrée " activité " du domaine du spectacle est bien maîtrisée (code NAF).
- De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur du spectacle), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc)...
- On peut comparer, pour un individu donné, sa situation deux années successives.
- On peut également segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le spectacle et hors du spectacle.
- A partir de cette source, il est possible de construire un panel au 25^{ème} qui permet de suivre les trajectoires (un salarié du spectacle repéré une année N l'est-il toujours en N+1 ?).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- On ne peut pas identifier précisément l'intermittence. Celle-ci est approchée à partir du nombre d'heures travaillées.
- On maîtrise très mal la profession : la PCS n'est renseignée que pour les établissements de plus de 20 salariés, limite qui exclut, pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle, environ 2/3 des salariés.
- Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année (même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois). Cette contrainte, toutefois, n'a pas d'incidence sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée.

Périodicité : Annuelle (période de référence du 1^{er} avril de l'année n-1 au 31 mars de l'année n)

Objectif général de la source

Assurer la prise effective du congé payé aux artistes et techniciens du spectacle n'ayant pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les 12 derniers mois précédant la demande de congé.

Méthodologie

Champ :

- pour les entreprises : toute structure publique ou privée (à l'exception des particuliers employeurs) et notamment tous les entrepreneurs de spectacle, les sociétés de production cinématographique, de production et de communication audiovisuelle, qu'ils exercent leur activité à titre principal, accessoire ou occasionnel, et quelle que soit leur forme juridique.
- pour les salariés : ensemble des artistes et techniciens du spectacle qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur, et ce quelle que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD d'usage, CDD à droit commun, ...)

Méthode :

- remise d'un certificat par l'employeur au salarié et déclaration par l'employeur à la Caisse des congés spectacles.
- demande annuelle de congé formulée par le salarié accompagné de tous les certificats remis par ses employeurs.

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins et nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : nomenclature élaborée par la CCS pour ses besoins

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Cette source permet de cerner au plus près l'emploi intermittent (effectifs, nombre de contrats annuels, rémunération annuelle, nombre d'employeurs, ...) et des employeurs présents sur ce marché (activité, forme juridique, ...).
- Le détail des nomenclatures utilisées par la Caisse des congés spectacles permet d'appréhender très finement le métier exercé.
- Ces données sont disponibles sur une période longue (depuis 1987).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- L'emploi permanent est exclu.
- Les données concernant l'individu sont assez limitées (pas d'information sur la formation, la composition du ménage, ...).

Périodicité : Annuelle

Objectif général de la source

- Gestion administrative et comptable d'institutions de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des personnels administratifs, techniques et artistiques (permanents et intermittents) employés par les entreprises relevant des secteurs professionnels suivants : diffusion cinématographique et audiovisuelle, radio et télévision, divers des professions du spectacle (parcs de loisirs, hôtels-cafés-restaurants, comités des fêtes, discothèques, agences de mannequins, ...) entreprises de communication, industries techniques, production cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant.

- ensemble des intermittents employés occasionnellement par toute entreprise ou particulier.

- les mannequins.

Méthode : données établies à partir de l'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires (DNA).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les salariés : répartition en cadres, non cadres et artistes, et entre permanents et intermittents.

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Source la plus exhaustive sur le volume d'activité (masse salariale et nombre de personnes) dans le spectacle, regroupant intermittents et permanents.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Pas d'information détaillée sur le libellé d'emploi de l'individu.

Périodicité : mensuelle (le Fichier National des Assédic est mis à jour tous les mois à partir d'une extraction des bases opérationnelles des Assédic. Les fichiers statistiques relatifs au recouvrement sont produits tous les mois).

Objectif général de la source

- Missions principales de l'Unédic : assurer le versement des allocations chômage aux salariés privés d'emploi ; encaisser les contributions versées par les employeurs.
- Les fichiers à vocation statistique servent essentiellement à : informer régulièrement les partenaires sociaux ; établir des statistiques descriptives sur la population des allocataires ; effectuer des chiffrages ou des simulations d'évolution réglementaire.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une journée d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier 1993 et ensemble des demandeurs d'emploi (indemnisés ou non indemnisés) ayant eu au moins une journée d'inscription depuis cette date ;
- ensemble des employeurs occasionnels ou permanents d'intermittents du spectacle (cotisations encaissées depuis 1999).

Méthode :

- pour le suivi des prestations : exploitation du Fichier National des Assédic ;
- pour le suivi des contributions : déclaration des employeurs (base nationale du centre de recouvrement d'Annecy et G.U.S.O pour le champ des employeurs occasionnels du spectacle vivant).

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la nomenclature d'activités française (NAF)

Pour les indemnisés : le répertoire des métiers et des emplois (ROME) (pour le métier recherché par l'individu).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Identifier l'ensemble des allocataires indemnisés au titre des annexes 8 (ouvriers et techniciens de la production cinématographique et audiovisuelle) et 10 (artistes interprètes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle vivant).
- données disponibles sur période longue (depuis 1991)

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- pas de données sur les permanents
- pas de données sur les intermittents n'ayant pas totalisé 507 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.
- information partielle sur les emplois occupés : pas d'information sur le métier exercé (l'information porte sur le métier recherché)

Périodicité : annuelle

Objectif général de la source

- Collecte auprès des employeurs des contributions de formation professionnelle continue.
- Gestion des demandes de formation du personnel « permanent » et « intermittent » des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

Méthodologie

Champ :

- ensemble des entreprises dont l'activité se trouve dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs.
- ensemble des salariés employés par les entreprises des secteurs indiqués ci-dessus.

Méthode :

Données établies à partir de l'exploitation des bordereaux annuels de cotisation communiqués par les entreprises, au 28 février de chaque année, et dont l'assiette de calcul est assise sur la masse salariale de l'année précédente, décomposée en salaires « permanent », salaires « intermittent », salaires « cdd ».

Nomenclature(s) utilisée(s)

Nomenclature élaborée par l'Afdas pour ses besoins et nomenclature d'activités françaises (NAF).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Source permettant de connaître la masse annuelle des salaires versés par les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et la répartition par catégorie de salarié (« permanent », « intermittent », « cdd »).
- Permet également de connaître, à partir des données communiquées par les entreprises déclarantes, l'effectif « permanent » des structures avec la répartition homme / femme.

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Les entreprises du spectacle et de l'audiovisuel ne renvoient pas toutes leurs déclarations.

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

- Missions principales de l'ANPE : favoriser la transparence du marché de l'emploi par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

Méthodologie

Champ :

Ensemble des demandeurs d'emploi, classés selon 8 catégories (fonctions de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité).

Méthode :

Entretiens individuels d'inscription dans les ANPE

Nomenclature(s) utilisée(s)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi (ROME).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Evaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers du spectacle.
- Evaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers.
- Caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

- Pas de prise en compte de l'emploi permanent.

- Système principalement déclaratif.
- Analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée).

Périodicité : mensuelle

Objectif général de la source

Le Guso est un service de simplification administrative. Il a pour objectif :

- de simplifier les démarches des employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant,
- de garantir au salarié artiste ou technicien de spectacle vivant une meilleure protection sociale,
- de lutter plus efficacement contre le travail illégal.

Méthodologie

Champ :

Ce dispositif est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs non professionnels de spectacle vivant : Toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :

* n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,

* emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du Code du Travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Méthode :

Déclaration administrative remplie par l'employeur et le salarié

Nomenclature(s) utilisée(s)

Pour les employeurs : la catégorie juridique

Pour les salariés :

Intérêt pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Les statistiques issues du Guso nous permettent d'appréhender un vivier d'emploi artistique et technique, souvent méconnu, qui représente un pan non négligeable de l'activité professionnelle

Limites pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle

Annexe 5 - Approche du champ du spectacle par les nomenclatures générales : sélection de codes préconisée par la Commission

NOMENCLATURE PCS « Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	
PCS 1982	PCS 2003
<p>Artistes des spectacles 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant (à l'exclusion des artistes de variétés). 3533 Artistes dramatiques, danseurs (à l'exclusion des artistes de variétés). 3535 Artistes de variétés (dont les artistes de cirque et les musiciens, chanteurs, danseurs de variétés).</p> <p>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles 3522 Cadres artistiques des spectacles (dont les chefs d'orchestre, chefs des chœurs, chorégraphes, metteurs en scène, réalisateurs).</p> <p>3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (cadres technico-artistiques). 4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants). 6393 Auxiliaires des spectacles (ouvriers et techniciens)</p> <p>2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.</p>	<p>Artistes des spectacles 354b Artistes de la musique et du chant 354c Artistes dramatiques 354e Artistes de la danse 354f Artiste du cirque et des spectacles divers</p> <p>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles</p> <p>353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles <i>465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants).</i> 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l'audiovisuel 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif.</p>

Note : les enseignants sont classés en PCS 354 g « Professeurs d'art (hors établissements scolaires) » (ou PCS 3534 avant 2003). Cette catégorie comprend l'ensemble des enseignants des disciplines artistiques, donc ceux de musique, de théâtre et de danse, mais aussi les professeurs d'arts plastiques, de dessin, ... Le choix a donc été fait de ne pas retenir cette catégorie.

NOMENCLATURE NAF « Activités de l'audiovisuel et du spectacle vivant »	
NAF 1993	NAF 2003
<p>Audiovisuel 221G Edition d'enregistrements sonores 921A Production de films pour la télévision 921B Production de films institutionnels et publicitaires 921C Production de films pour le cinéma 921D Prestations techniques pour le cinéma <i>921F Distribution de films cinématographiques*</i> <i>921G Edition et distribution vidéo*</i> <i>921J Projection de films cinématographiques*</i> 922A Activités de radio 922B Productions de programmes de télévision 922C Diffusion de programmes de télévision</p> <p>Spectacle vivant 923A Activités artistiques 923B Services annexes aux spectacles 923D Gestion de salles de spectacle 923J Autres spectacles (hors bals)</p>	<p>Audiovisuel 221G Edition d'enregistrements sonores 921A Production de films pour la télévision 921B Production de films institutionnels et publicitaires 921C Production de films pour le cinéma 921D Prestations techniques pour le cinéma <i>921F Distribution de films cinématographiques*</i> <i>921G Edition et distribution vidéo*</i> <i>921J Projection de films cinématographiques*</i> 922A Activités de radio 922B Productions de programmes de télévision 922D Edition de chaînes généralistes 922E Edition de chaînes thématiques 922F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision</p> <p>Spectacle vivant 923A Activités artistiques 923B Services annexes aux spectacles 923D Gestion de salles de spectacle 923K Activités diverses de spectacle (dont bals)</p>

(*) : codes rajoutés par rapport aux travaux 2003/2004 de la Commission.

NOMENCLATURE ROME « Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant »

Métiers artistiques

- 21211 Artistes dramatiques
- 21212 Artistes de la musique et du chant
- 21213 Artistes de la danse
- 21214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 Animateurs présentateurs
- 21217 Présentateurs de modèles

Métiers technico-artistiques

- 21221 Professionnels du son
- 21222 Professionnels de l'image
- 21223 Professionnels de l'éclairage
- 21224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 Professionnels du montage de l'image et du son
- 21231 Professionnels de la production de spectacles
- 21232 Agents de promotion des artistes

CATEGORIES UTILISEES PAR L'ANPE POUR CLASSER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les personnes sans emploi immédiatement disponibles et les situations assimilées

CATEGORIE 1 Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps.

CATEGORIE 2 Ce sont les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel.

CATEGORIE 3 Il s'agit des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les personnes avec ou sans emploi non immédiatement disponibles

CATEGORIE 4 Ce sont les personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.(par exemple les personnes en arrêt maladie ou en action de formation)

CATEGORIE 5 Ce sont les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.
Les personnes avec emploi, non immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

CATEGORIE 6 Ce sont les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.(par exemple, les personnes effectuant leur préavis suite à un licenciement).

CATEGORIE 7 Personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDI à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

CATEGORIE 8 Il s'agit des personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, en CDD, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.